

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE MAGNAN, le président**  
**M. JACQUES BÉNARD, la commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE VALORISATION DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES À  
L'AIDE D'UN PROCÉDÉ DE DÉSORPTION THERMIQUE ANAÉROBIE À CONTRECOEUR**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 24 septembre 2024 à 19 h  
Centre multifonctionnel de Contrecœur, Salle Norambar 475, rue Chabot, Contrecœur et  
Webdiffusion

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 24 SEPTEMBRE 2024

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
------------------------	---

### PRÉSENTATION DE REQUÊTES :

Mme MAUD ALLAIRE.....	11
(VILLE DE CONTRECOEUR)	
Mme CATHERINE RONDEAU .....	13
M. MATHIEU FILLION.....	15
Mme FABIENNE CHABOT .....	16
(DEMAIN À CŒUR)	
M. PHILIPPE ST-ONGE.....	17
Mme CHANTAL DUBUC.....	18
(COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ-SANTÉ DE CONTRECOEUR)	
M. ALEXANDRE RICHARD.....	19
Mme FRANÇOISE QUINTUS .....	21

### PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET :

M. ROBERT MURRAY.....	24
-----------------------	----

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. ALEXANDRE RICHARD.....	32
M. MATHIEU FILLION.....	43
M. DAVID LESIÈGE .....	49
M. ANDRÉ PÉPIN .....	65
Mme FABIENNE CHABOT .....	83
M. JEAN ROUX.....	89
M. MAXIME MAHER.....	100
M. CLAUDE DANSEREAU .....	104
Mme FABIENNE CHABOT .....	110
M. ANDRÉE CHARTIER.....	113

MOT DE LA FIN .....	119
---------------------	-----

### FIN DE LA SÉANCE

**SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Bienvenue à cette première partie de l'audience du *Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecoeur par Triumvirate Environmental incorporée*. Bienvenue également aux personnes qui participent aux séances par vidéoconférence et à celles qui les suivent sur le site Web du BAPE. Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Pierre Magnan, je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, donc le BAPE. J'aurai le privilège de présider cette commission d'enquête, accompagné de mon collègue Jacques Bénard.

15 Laissez-moi vous présenter l'équipe de la commission. Donc, à ma gauche, à la table qu'il y a à côté de nous, les analystes Jean-François Bergeron et Françoise Quintus, et à l'arrière de la salle, la conseillère en communication, Véronique Beaulieu, et la coordonnatrice du secrétariat de la commission, Kim Maloney. Une autre personne qui n'est pas présente aujourd'hui complète notre équipe, soit Brigitte Bernier, qui est agente de secrétariat.

20 Je tiens aussi à souligner le travail des personnes qui nous assistent sur le plan logistique, soit monsieur Olivier Péloquin et Olivier Brodeur, qui s'occupent de la sonorisation et de la captation vidéo, Vanessa Lagacé, qui assure le travail de sténotypie, ainsi que des collègues du BAPE, Pierre Dufour, Karine Fortier, Marie-Eve Gendron, qui travaillent à la webdiffusion des séances. Pour ce qui est des autres personnes présentes à l'avant de la salle, il y a d'abord, à ma droite, l'équipe de l'initiateur du projet, donc je demanderais à son porte-parole, monsieur Robert Murray, de se présenter brièvement et de faire de même pour ses collègues.

**M. ROBERT MURRAY :**

30 Merci, Monsieur le président. Alors, merci beaucoup. Bienvenue ce soir à tout le monde. Mon nom, c'est Robert Murray et je suis le porte-parole pour Triumvirate Environmental pour ce projet. Je suis accompagné de mes collègues, qui vont se présenter.

35 **M. SÉBASTIEN THÉBERGE :**

Sébastien Théberge, pour les communications pour Triumvirate.

40 **Mme CLAIRE LEMIEUX :**

Claire Lemieux, pour l'environnement.

**M. DENIS LECOMPTE :**

45 Denis Lecompte, je travaille pour Triumvirate.

**LE PRÉSIDENT :**

50 Merci. Maintenant, à ma gauche et en ligne, nous avons les personnes-ressources qui participent à l'audience publique. Elles proviennent notamment du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de la Sécurité publique, de la Ville de Contrecoeur et de la MRC Marguerite-D'Youville.

55 La commission d'enquête a également demandé à Environnement et Changement climatique Canada, de même que Transports Canada, de désigner des personnes-ressources afin de répondre par écrit à d'éventuelles questions. J'inviterais donc chacun des porte-parole à se présenter et à présenter son équipe. On pourra débiter avec les représentants du MELCCFP, donc monsieur Laporte.

60 **M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

65 Merci, Monsieur le président. Charles-Olivier Laporte, de la Direction d'évaluation environnementale des projets industriels et miniers. Dans la salle, il y a Annie Bélanger, ma collègue de la même direction. À ma gauche, Marie-Hélène Veilleux, de la Direction des matières dangereuses et des pesticides, qui est accompagnée par monsieur Christian Balg, de la même direction. En ligne, on a monsieur Michel Duquette, spécialiste en analyse de risques technologiques. François-Xavier Stephenson, de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la

70 Montérégie, qui est avec nous dans la salle. En ligne, on a Khalid Guerinik, de la Direction des politiques de l'atmosphère. En ligne également, monsieur Julien Légaré Lavergne, de la Direction de la qualité de l'air et du climat, monsieur Rino Dubé, de la Direction des eaux usées.

**LE PRÉSIDENT :**

75 Merci beaucoup, monsieur Laporte. Maintenant, je laisserais la parole à monsieur Jean-Sébastien Forest, du ministère de la Sécurité publique.

**M. JEAN-SÉBASTIEN FOREST :**

80 Jean-Sébastien Forest, directeur régional de la sécurité civile incendie pour la Montérégie et l'Estrie et je suis accompagné dans la salle de Maude Chartrand, qui est conseillère en planification.

**LE PRÉSIDENT :**

85 Merci, monsieur Forest. Donc, je laisserais la parole aussi maintenant à madame Chantelle Provost, de la MRC Marguerite-D'Youville.

**Mme CHANTELLE PROVOST :**

90 Bonjour. Chantelle Provost, directrice du Service environnement et développement durable à la MRC de Marguerite-D'Youville.

**LE PRÉSIDENT :**

95 Merci. Donc, monsieur Guillaume Gendron, de la Ville de Contrecoeur.

**M. GUILLAUME GENDRON :**

100 Bonjour, je suis Guillaume Gendron, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Contrecoeur. Je suis accompagné de mon collègue Bruno Isabelle, directeur du Service prévention incendie.

**LE PRÉSIDENT :**

105           Donc, merci beaucoup à tout le monde.

**LE PRÉSIDENT :**

110           Maintenant, pour commencer, voici un aperçu de cette première soirée qui se déroulera conformément à nos règles de procédure. Premièrement, je vous donnerai de l'information sur le mandat, sur le BAPE, sa démarche d'analyse, la commission d'enquête, la procédure d'évaluation environnementale et l'audience publique. Ensuite, j'inviterai les requérantes et les requérants à exprimer les motifs de leur demande de consultation publique. Ce faisant, les requêtes seront rendues publiques. Pour ceux et celles qui sont absents, madame Françoise Quintus, qui est  
115           analyste, va présenter les principales préoccupations qui ont été soulevées dans leur requête. Enfin, je demanderai au porte-parole de l'initiateur de présenter le projet pendant 20 minutes. Nous prendrons ensuite une pause de 15 minutes. À ce moment, un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour celles et ceux qui désirent poser des questions sur le projet. Et vous devez vous y inscrire pour vous prévaloir de ce privilège.

120           Ce soir, il ne sera pas possible d'intervenir à distance, parce que, bon, considérant l'allocution d'ouverture, la présentation de l'initiateur, on a un peu moins de temps pour les questions, donc on va s'en tenir à des questions de la salle. Toutefois, nous annonçons maintenant des séances en mode hybride, donc des personnes de la salle et des personnes en ligne qui pourront poser des  
125           questions, donc à compter de demain 13 h 30 et aussi pour la séance de demain soir à 19 h.

              Par la suite, il se pourrait que d'autres séances s'ajoutent en fonction de la participation publique et des besoins de la commission. Au retour de la pause, les personnes inscrites au registre seront invitées à tour de rôle à prendre place devant la commission pour poser leurs questions.

130           Nous pouvons maintenant passer au premier point à l'ordre du jour, soit les explications préliminaires. Je dois d'abord vous dire quelques mots concernant le mandat que la commission d'enquête a la responsabilité de réaliser. Ce mandat a été confié au BAPE par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoît  
135           Charette, le 18 juillet dernier. Une lettre a été adressée en ce sens à monsieur Alain Roy, président du BAPE, et je vous en lis ici l'essentiel. Donc :

140 « En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième alinéa de l'article 31.3.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, je donne mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur par Triumvirate Environmental incorporée et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 23 septembre 2024. »

145 Et, c'est signé Benoît Charette.

150 Maintenant, concernant le BAPE, il faut savoir qu'il s'agit d'un organisme public impartial et que la commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle n'est pas de prendre une décision, mais plutôt d'enquêter et d'analyser le dossier pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis. De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

155 En ce qui a trait à la démarche privilégiée, il importe de mentionner que la commission d'enquête examine le projet dans une perspective de développement durable et repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable* et qui englobe les aspects écologique, social et économique. Et ici, j'ouvre une parenthèse. Donc, le BAPE n'a pas pour seul mandat d'analyser les aspects environnementaux d'un dossier comme pourrait le laisser sous-entendre son nom, mais on a aussi le mandat d'analyser les aspects sociaux et les aspects économiques d'un projet.

160 Par ailleurs, j'ai deux éléments à souligner à propos de la commission. D'abord, la *Loi sur la qualité de l'environnement* nous accorde, à mon collègue et à moi, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête du Québec*. De plus, nous nous sommes engagés à respecter le code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE. Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tout le monde, en suscitant le respect mutuel et en favorisant la participation pleine et entière.

170 C'est pourquoi aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes ne sera tolérée pendant l'audience publique, et ça sera mon rôle de limiter ce genre d'écart à nos procédures.

175 Autre information importante, parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'environnement. Donc, ce sont deux analyses qui se font parallèlement. Donc, à partir de cette analyse du ministère et du rapport du BAPE, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui, par la suite, autorisera le projet avec ou sans modification et aux conditions qu'il déterminera ou aura refusé le projet.

180 Pour en revenir au mandat de la commission d'enquête, il a débuté hier, donc le 23 septembre 2024, et cela d'une durée maximale de quatre mois en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ainsi, le ministre responsable de l'environnement recevra le rapport au plus tard le 23 janvier 2025 et disposera de 15 jours pour le rendre public, en vertu toujours de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

185 Nous en sommes maintenant au début de l'audience publique qui se déroulera en deux parties. La première partie commence ce soir, et son objectif, et ça, c'est bien important de faire la distinction entre les deux parties de l'audience publique, donc la première partie commence ce soir et son objectif est de compléter l'information sur le projet. La deuxième partie va se dérouler à compter du 22 octobre prochain à 19 h, ici même, et elle servira à l'expression des opinions. Et j'y reviendrai un peu plus loin dans mon allocution.

190 Donc, la première partie vise à mieux s'informer sur le projet ou à compléter l'information sur le projet de la part du public, vous, et de la part de la commission, et la deuxième partie permet au public d'émettre son opinion vis-à-vis le projet. Et ça, c'est bien important de bien distinguer ces deux parties-là.

195 Ainsi, en première partie, l'initiateur du projet et des personnes-ressources possédant différentes expertises vont répondre à vos questions et à celles de la commission. Pour assurer le bon déroulement des séances et permettre au plus grand nombre de personnes de participer, un nombre limité de questions sera permis au cours de chaque intervention. Et vous allez voir pourquoi je pèse sur le « chaque intervention ». Ce soir, nous prendrons, par exemple, 12 inscriptions en salle, mais il se pourrait que certaines interventions soient remises à demain si nous avons des contraintes de temps.

200

205 Je permettrai une question et une sous-question par intervention ce soir. À partir de la deuxième séance, soit à partir de demain après-midi, 13 h 30, deux questions seront permises par intervention et les gens à distance pourront également participer. À toutes les séances, les gens pourront se réinscrire au registre autant de fois qu'ils le souhaiteront. Et c'est pour ça tout à l'heure que j'ai insisté sur « par intervention ». Donc si on limite le nombre de questions par intervention, c'est pour éviter, par exemple, qu'une personne qui aurait 12 questions mobilise la période de questions de ce soir, par exemple. Mais si cette personne-là a 12 questions, elle pourra se réinscrire au registre autant de fois qu'elle le voudra pour poser ses questions à raison de deux questions par intervention.

215 Donc, il est très important pour nous de ne pas limiter le public dans son questionnement sur le projet, mais c'est le processus qu'a mis au point le BAPE pour s'assurer que le plus grand nombre de personnes puissent participer aux questionnements sur le projet.

220 Pour que les séances soient efficaces et profitables pour tous, le respect et la courtoisie sont de mise dans tous les échanges. C'est pourquoi toutes les questions et les réponses doivent m'être adressées. Il n'y aura pas aucun, ou il n'y aura pas d'échanges directs entre le public, l'initiateur et les personnes-ressources. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Lorsque mon collègue commissaire posera des questions, le porte-parole ou les porte-parole sont invités à lui répondre directement. Lorsque vous posez une question, je vous demande d'éviter les longs préambules, donc on va droit au but. Et, de plus, il ne sera pas permis de commenter les réponses obtenues. Donc, vos opinions, vous pourrez les présenter, mais en deuxième séance, donc à partir... lorsqu'on reviendra le 22 octobre.

230 Par ailleurs, mon collègue et moi pourrons intervenir en tout temps auprès des personnes- ressources et de l'initiateur du projet pour poser des questions. Les questions qui vont nécessiter une recherche ou un développement, parce que les personnes-ressources ou l'initiateur ne pourront pas toujours répondre séance tenante, devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics le plus rapidement possible. Parce que ça aussi, c'est important pour le BAPE que l'information soit rendue disponible au public le plus rapidement possible.

235 Je tiens à insister sur le fait que vos questions revêtent une grande importance et peuvent faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et sur sa justification, tout en

240 contribuant à enrichir sa réflexion et son analyse. Et encore une fois, je vais sortir de mon texte, c'est  
quelque chose qui est important, qui est primordial et qui se réalise à chaque commission qu'on peut  
vivre, que moi, j'ai vécu. Donc, les questionnements qui sont soulevés par le public nous donnent  
parfois des éclairages auxquels on n'aurait pas pensé ou nous envoient dans une direction qu'on  
n'avait pas prévue et nous permettent d'enrichir l'analyse que la commission va faire du projet. Donc,  
vos interventions sont importantes au niveau pas seulement des points que vous voulez soulever,  
mais aussi au niveau de l'analyse que va faire la commission du projet.

245 En somme, la première partie de l'audience publique permet de mieux comprendre et cerner  
les enjeux relatifs au projet. Elle permet également de vous construire une opinion éclairée en vue  
de la deuxième partie qui, comme je l'ai mentionné précédemment, débutera le 22 octobre prochain,  
et c'est à cette occasion que vous pourrez prendre position sur le projet et exprimer votre opinion.

250 Lors de cette deuxième partie de l'audience publique, il y aura cinq façons d'exprimer votre  
opinion, donc à partir du 22 octobre. Ça va être soit de transmettre un mémoire et venir le présenter  
ou le résumer en séance publique, première façon. Deuxième façon, transmettre un mémoire, mais  
sans le résumer, en séance publique. Vous pourriez simplement déposer votre mémoire à l'intention  
255 de la commission. Troisième façon, émettre une opinion verbalement en séance, sans déposer de  
mémoire. Quatrième façon de vous exprimer, transmettre un commentaire de moins de 1000  
caractères, sans le présenter en séance. Et cinquième façon, transmettre une image accompagnée  
d'un commentaire de moins de 1000 caractères, sans le présenter en séance. Et je vais expliquer  
tout à l'heure comment procéder pour chacun de ces façons-là.

260 J'en profite pour vous préciser que le dépôt d'un mémoire ne représente pas  
nécessairement un long texte réservé aux experts, et ça, c'est bien important pour moi, parce que  
souvent, le mot « mémoire », là, ça peut faire peur puis ça peut être quelque chose qui peut paraître  
compliqué. Un mémoire, ça peut avoir une page, ça peut tenir sur une page. Un mémoire, c'est une  
265 opinion que l'on émet sur un projet.

Il s'agit en fait d'un texte, pour être plus technique, de plus de 1000 caractères, qui expose  
un point de vue, une analyse, une préoccupation ou une recommandation. Sa préparation ne  
nécessite pas forcément beaucoup de temps, mais peut enrichir grandement la réflexion et l'analyse  
270 des commissaires et de l'équipe de la commission.

275 Si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, nous vous invitons à vous inscrire avant le 7 octobre à 16 h en remplissant le formulaire *Je parle à la commission*, un formulaire qui est sur le site Web du BAPE, à la page qui concerne le dossier. En ouvrant le site Web du BAPE, vous tapez « BAPE » dans Google et vous allez arriver sur une page qui vous donne les différentes commissions qui sont en cours. Vous cliquez sur cette commission-là et vous allez avoir accès à tous les documents.

280 Au besoin, de grâce, n'hésitez pas à demander de l'aide à Kim Maloney, qui est notre secrétaire de la commission, ou à Véronique Beaulieu qui est la responsable des communications, qui se trouvent à l'arrière de la salle. Donc, elles vont se faire un plaisir de vous aider.

285 Lors de votre intervention en séance, sachez que la commission aussi pourrait échanger avec vous afin de mieux comprendre votre position. Si vous désirez maintenant vous exprimer par écrit, vous devez nous transmettre votre mémoire, votre commentaire ou votre image commentée en remplissant les formulaires prévus à cet effet, toujours sur le site web du BAPE, dans la page concernant notre commission, et ce, avant le 17 octobre 2024 à 16 h, et ce, afin de nous permettre d'en faire la lecture attentive.

290 J'insiste ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et les citoyens. Partager votre point de vue peut donc faire évoluer le regard général de la commission d'enquête sur le projet et ses enjeux. De plus, notre rapport comprendra une synthèse des points de vue et des préoccupations qui sont exprimés par le public. Donc, on fait une synthèse de l'ensemble des points de vue qui ont été exprimés par les cinq  
295 manières que je vous ai présentées tout à l'heure dans un chapitre qui est dédié seulement à ça dans notre rapport.

300 Au cours de l'audience publique, la commission d'enquête peut demander le dépôt de certains documents à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources. Dans le cas présent, elle a déjà formulé quelques requêtes à l'occasion des rencontres préparatoires qui ont eu lieu le 11 septembre dernier. La commission a, entre autres, demandé à l'initiateur le dépôt des autorisations ministérielles délivrées par le MELCCFP pour les activités actuelles de Triumvirate Environmental ainsi que la préparation de certaines capsules d'information qui pourraient être présentées en réponse à des questions du public.

305

310 Tous les documents pertinents déposés dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE sont rendus publics. Toutefois, une personne peut requérir le traitement confidentiel en tout ou en partie d'un document qui lui est demandé par la commission. Dans ce cas, le document doit être déposé sous le sceau de la confidentialité de deux manières, soit par courriel à l'adresse [confidentielle@bape.gouv.qc.ca](mailto:confidentielle@bape.gouv.qc.ca) ou soit sous enveloppe scellée et transmis à la coordonnatrice du secrétariat, Kim Maloney, qui la remettra au conseiller juridique du BAPE et au commissaire.

315 Au moment du dépôt du document, la personne qui invoque la confidentialité doit faire connaître par écrit ses objections à ce que les informations qu'il contient soient rendues publiques. La commission prendra alors en délibéré sa décision en vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur les commissions d'enquête*. Pour plus de détails sur le processus de traitement des documents confidentiels, vous pouvez consulter le document *Procédure relative au traitement des documents déposés sous le sceau de la confidentialité dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE*, toujours dans le site Web du BAPE.

325 Par ailleurs, la personne qui désire communiquer une information ou déposer un document de son propre chef, parce que ça aussi, c'est permis, vous pourriez, le public, une personne du public, dire, bien moi, j'ai un document puis je voudrais le déposer pour que les commissaires en prennent connaissance, mais que vous avez des doutes sur la nature confidentielle de certaines informations, vous pouvez vous adresser alors à la coordonnatrice du secrétariat, madame Kim Maloney, qui va se charger de vérifier le tout auprès de la commission.

330 Après les séances de l'audience publique, la commission d'enquête pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. Encore ici, un délai de 48 heures est accordé pour y répondre.

335 Tous les renseignements obtenus seront rendus publics. Vous pourrez y accéder sur le site Web du BAPE ou au bureau du BAPE où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de la documentation à partir de la bibliothèque municipale de Contrecoeur. On y offre aussi plusieurs documents en format papier.

340 Par ailleurs, ce qui se dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles en version papier et numérique environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique sur le site Web et au bureau du BAPE. Aussi, la webdiffusion des séances publiques va être disponible en direct et aussi en différé sur le site du BAPE.

345 Je vais maintenant inviter les requérantes et les requérants à résumer le motif de leur demande au ministre. Là, j'insiste sur un point, je vais vous demander de vous en tenir strictement au motif que vous avez présenté au ministre, et ça, ce que ça veut dire, c'est que je vous demande de lire la lettre ou le courriel que vous avez transmis au ministre. Nous les avons lus, les deux commissaires. Ce sont toutes des demandes qui tiennent sur deux ou trois pages, donc ce n'est pas  
350 quelque chose qui va être long à nous présenter. C'est une étape qui est importante dans le processus de la commission, mais j'insiste sur le fait que, et je vais être discipliné là-dessus, il faudra vous en tenir strictement au motif que vous avez présenté au ministre pour demander qu'il y ait une analyse du bureau d'audience publique sur l'environnement pour ce projet.

355 Voilà. Pour commencer, j'inviterais madame Maud Allaire à venir prendre place à la table des intervenantes et des intervenants. Madame Maud Allaire, qui est mairesse de la Ville de Contrecoeur.

---

360 **PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE**

---

**Mme MAUD ALLAIRE :**

365 Donc bonsoir, mesdames, messieurs. Ce soir, je suis ici pour représenter la lettre présentée par la Ville de Contrecoeur, mais également celle par la MRC Marguerite-D'Youville. Donc, en raison des inquiétudes soulevées dans la population et à la suite d'une consultation et d'une recommandation du comité consultatif en développement durable et des changements climatiques de la Ville de Contrecoeur concernant le projet Triumvirate, le conseil municipal a demandé au  
370 Bureau des audiences publiques en environnement de procéder à un examen complet du projet.

Parmi les inquiétudes soulevées, les Contrecoeuroises et les Contrecoeurois veulent des réponses concernant les risques d'émanation et de fumée dans l'air, ainsi que sur les risques

375 d'incendie. Aussi, à plusieurs reprises, il a été demandé d'obtenir des informations sur d'autres  
modèles de déploiement de cette technologie ailleurs dans le monde. Nous voulons connaître les  
opportunités de développement technologique et commerciaux, les enjeux, les risques et les impacts  
liés à cette nouvelle technologie qui en serait à un tout premier déploiement en territoire québécois.

380 Depuis combien de temps cette technologie a-t-elle été déployée ailleurs dans le monde et  
à quel niveau et certitude avons-nous quant à son efficacité sur le plan environnemental?  
Qu'advient-il de la disposition des résultats ultimes traités? Nous voulons être convaincus de la  
solidité des connaissances et des faits observés jusqu'à présent avec ce procédé qui, dois-je le  
rappeler, est inédit à l'échelle du Québec. Nous voulons également savoir d'où proviendront les  
intrants de l'usine agrandie.

385 Nous notons aussi plusieurs questions qui demandent des réponses sur les répercussions  
environnementales possibles en lien avec l'entreposage des matériaux traités, le passage des  
camions et leur nettoyage. Une préoccupation importante demeure, soit la proximité de  
l'emplacement de Triumvirate avec le secteur résidentiel et celui d'un secteur de conservation qui  
est un milieu naturel protégé.

395 Également, la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a demandé au  
BAPE la tenue d'un examen public du projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à  
Contrecoeur par Triumvirate. Lors d'une séance publique d'information le 4 juin dernier, les citoyens  
de la MRC ont exprimé de nombreuses craintes en lien notamment avec les répercussions  
environnementales du projet. La MRC gère elle-même de nombreux dossiers en gestion des  
matières résiduelles et en développement durable sur son territoire et participe activement à la  
préservation de l'environnement. Les inquiétudes soulevées par la population régionale font écho  
aux préoccupations de la MRC, qui veut s'assurer d'une évaluation complète des risques du projet  
400 dans son milieu. La MRC a par ailleurs elle-même un lien d'affaire avec Triumvirate, puisque les  
résidus domestiques dangereux des deux écocentres du territoire sont acheminés chez Triumvirate  
pour y être traités.

405 À travers sa mission de service public, la MRC veut savoir si cette modification au procédé  
de traitement de Triumvirate n'affectera pas la qualité du service et n'engendrera pas de nuisances  
susceptibles d'affecter la qualité de l'environnement.

410 Pour terminer, nous jugeons important que les Contrecoeuroises et les Contrecoeurois  
obtiennent toutes les réponses à leurs questions. Tout en reconnaissant l'autonomie du BAPE dans  
le cadre de ce projet, la Ville de Contrecoeur demande à l'organisme d'aller jusqu'au bout du  
processus. Tout projet doit se faire en respect de l'environnement sur le territoire de Contrecoeur. Je  
vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

415 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup, madame Allaire, et je salue votre discipline. Merci. Donc, je  
vais inviter madame Catherine Rondeau, citoyenne de Contrecoeur, à venir nous présenter sa  
requête. Madame Rondeau, bonsoir.

420

---

**PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE**

---

425

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

430 Bonsoir, Monsieur le président. Donc, effectivement, Catherine Rondeau, citoyenne de  
Contrecoeur, ni experte en environnement, ma formation de base, c'est la gestion des ressources  
humaines, je ne suis qu'une citoyenne concernée.

**LE PRÉSIDENT :**

435 Mais, ça n'enlève pas le droit que vous avez de vous exprimer, donc allez-y.

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

440 Tout à fait. Je suis très bonne pour formuler des phrases. Au moins, j'ai ça. Donc, voici le  
contenu de ma lettre.

445 Au ministre responsable de l'environnement, j'envoie aujourd'hui une demande d'examen public en regard du Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecoeur. Ce projet est présenté par Triumvirate environnement. Ayant assisté à la rencontre d'information du 2 juin 2024, et après avoir lu la documentation fournie, je demande qu'un examen public soit effectué.

En effet, demeurant à proximité, dans le quartier avoisinant, je n'ai pas senti qu'une réelle démarche d'évaluation des impacts avait été effectuée. Voici certains éléments qui sont selon moi manquants.

450 L'entreprise n'était pas en mesure de nous indiquer des endroits où ce genre d'équipements et de procédés était déjà en place. Ainsi, aucune étude sur la base de cas réels n'a été effectuée. L'ensemble des scénarios ont donc été envisagés sur la base de modélisation théorique pour lesquels d'ailleurs ils n'étaient pas en mesure de nous indiquer les pourcentages de marge d'erreur. Aucune projection incluant une augmentation de leur clientèle n'a été effectuée. Sachant qu'il s'agit  
455 d'un nouveau procédé, qui risque d'intéresser davantage de clientèle, incluant des clients potentiels extérieurs au Québec, il serait important de s'y attarder. Le quartier résidentiel à proximité doit déjà vivre en cohabitation avec des usines actuellement présentes, notamment Mittal, qui relâchent quantité de poussière et d'odeur.

460 De plus, un terrain à proximité a été identifié sous peu pour recevoir une école primaire. Il est donc important d'être en mesure d'obtenir une étude publique du BAPE afin de rassurer la population et obtenir les recommandations d'un tiers neutre.

Merci de prendre en compte ma demande.

465 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame Fillion. Madame Rondeau, pardon, parce que c'est monsieur Mathieu Fillion qui va être le prochain intervenant. Excusez-moi, madame Rondeau. Donc, monsieur  
470 Fillion, je vous invite à prendre la parole. Bonsoir.

475

---

**PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE**

---

480

**M. MATHIEU FILLION :**

Bonsoir. Donc, Mathieu Fillion, citoyen de Contrecoeur. Moi, j'avais essentiellement deux recommandations d'amélioration de procéder à promouvoir par ma demande.

485

**LE PRÉSIDENT :**

OK, donc là, vous nous résumez votre demande, en fait?

490

**M. MATHIEU FILLION :**

Oui, bien, c'était ça, ma demande.

495

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Ça va.

500

**M. MATHIEU FILLION :**

Donc moi, ma demande, c'est que je trouvais qu'il y avait deux points qui pouvaient être améliorés dans le procédé pour réduire les impacts environnementaux. Le premier, c'était de, au lieu d'avoir un refroidissement direct des gaz de pyrolyse avec de l'eau et donc de générer de l'eau contaminée qui aurait une certaine purge et qui serait disposée d'une manière quelconque, d'avoir plutôt un refroidissement indirect où est-ce que l'eau ne viendrait pas en contact avec les gaz de pyrolyse. Et puis mon autre recommandation, c'était d'essayer de voir si ce n'était pas possible d'électrifier le four de pyrolyse et l'oxydateur de manière à réduire les GES.

505

**LE PRÉSIDENT :**

510

C'est bon. Donc, c'est la raison pour laquelle... Donc ça, vous avez transmis ces recommandations-là au ministre dans le cadre d'une requête, c'est bien ça? Donc, je vous remercie beaucoup, monsieur Fillion.

515

Maintenant, je vais inviter madame Fabienne Chabot, du regroupement Demain à cœur, à venir nous présenter sa requête. Bonsoir, madame Chabot.

520

---

**PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE**

---

**Mme FABIENNE CHABOT :**

525

Bonsoir. Merci. Alors, Demain à cœur, c'est un groupe de citoyens qui se mobilisent autour de différents enjeux. Donc, pour cette lettre-là, il y avait huit cosignataires, là. Donc, les préoccupations transmises au ministre de l'Environnement, c'est que bien que le projet se situe dans un secteur industriel où d'autres industries émettent déjà des polluants, nous souhaitons des réponses plus précises sur les impacts spécifiques du projet et sur leur effet cumulatif dans le milieu. Aussi, autre préoccupation, c'est que soit prise en compte la prochaine... la construction prochaine d'une école primaire à proximité du site. Et aussi, les citoyens ont obtenu peu de réponses sur des enjeux liés aux interventions d'urgence en cas d'exposition ou d'incendie. Alors, c'était un autre élément de préoccupation.

535

La gestion des bruits et des odeurs, aussi, il y avait besoin d'avoir des réponses plus précises et indépendantes. La contamination du milieu environnant par les eaux pluviales et de ruissellement est aussi source de préoccupation, que ce soit en lien avec un incident sur le site ou en lien avec des pluies abondantes telles que nous sommes en droit d'appréhender dans le contexte des changements climatiques. Alors, à la lumière des informations que nous avons pu décrypter, ce dernier aspect ne nous semblait pas avoir été documenté.

540

545 Enfin, nous avons pu constater que la compagnie Triumvirate avait fait l'objet de poursuites  
aux États-Unis, alors une étude plus poussée nous permettrait de nous assurer que le procédé  
lui-même de revalorisation des matières dangereuses n'était pas en cause dans ses litiges et surtout  
que la fiabilité et la sécurité de cette technologie est validée. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

550 Merci beaucoup, madame Chabot.

555 Maintenant, j'inviterais monsieur Philippe St-Onge, citoyen de Contrecoeur, à venir  
présenter sa requête. Et pendant que monsieur St-Onge s'avance, là, je veux rappeler le but de cet  
exercice-là. Les requérantes et les requérants sont des personnes qui, après la soirée, après la  
période d'information publique, avaient la possibilité d'envoyer une requête au ministre pour lui  
demander qu'il déclenche une analyse, une enquête, une commission d'enquête du BAPE pour  
analyser le projet. Et donc là, les personnes viennent nous présenter la requête qu'ils ont faite au  
ministre. Donc, voilà. Donc, monsieur Chabot, je vous... Non, monsieur St-Onge, pardon.

560

---

**PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE**

---

565

**M. PHILIPPE ST-ONGE :**

570 Bonjour. Philippe St-Onge, citoyen. Ça va être bref, je devrais être plus élargi à la deuxième  
séance.

575 Alors j'ai assisté à la séance d'information du 4 juin. J'ai plusieurs questionnements  
concernant le procédé, non pas du bienfait du projet, mais du lieu. Sachant que le quartier résidentiel  
est tout près des vents dominants, du manque de réponses et/ou évasif sur certaines questions  
techniques, aucune donnée comparative selon les conférenciers. Sachant que la MRC dispose d'un  
parc pétrochimique à Varennes. Que les services d'incendie sont qualifiés pour ce genre d'entreprise.

580 Que les installations de Triumvirate ne disposent pas d'installations nécessaires pour la vocation qui s'en vient. Déjà que Contrecoeur a un facteur polluant très élevé avec Mittal, le projet, ce n'est pas qu'il est mal, mais c'est qu'il est mal situé. Je crois que le projet mérite des réponses et des études à l'impact environnemental et l'accessibilité sociale. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

585 Parfait, monsieur St-Onge, je vous remercie beaucoup.

Maintenant, je vais inviter madame Chantal Dubuc, de la Coopérative santé Contrecoeur, à nous présenter sa requête. Bonsoir, madame Dubuc.

590 \_\_\_\_\_  
**PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE**  
\_\_\_\_\_

595 **Mme CHANTAL DUBUC :**

Bonsoir, Monsieur le président. Chantal Dubuc, citoyenne de Contrecoeur depuis 31 ans, mais je suis ici comme représentante de la Coopérative solidarité santé de Contrecoeur.

600 Notre coopérative est engagée depuis de nombreuses années à améliorer la qualité de vie et à promouvoir la santé de nos membres et de l'ensemble de la population de notre région. Ayant pris connaissance du projet présenté par l'initiateur, nous partageons les inquiétudes de plusieurs citoyens quant aux impacts potentiels sur la sécurité et la santé de la population locale ainsi que sur l'environnement.

605 J'ai, comme madame Chabot, les mêmes préoccupations, l'impact spécifique du projet sur les effets cumulatifs dans la zone secteur industriel qu'on sait qu'il y a déjà un impact. L'accumulation d'un autre n'est pas nécessaire à notre idée. La proximité d'une future école primaire. L'intervention d'urgence aussi. T'sais, on parle dans le cas d'explosion ou d'incendie. La gestion des bruits et des

610

odeurs. La contamination par les eaux pluviales et l'historique de la compagnie Triumvirate. Donc, c'est pour ça que nous avons demandé au ministre une évaluation du BAPE.

**LE PRÉSIDENT :**

615

Merci beaucoup, madame Dubuc.

**Mme CHANTAL DUBUC :**

620

Merci pour la considération.

**LE PRÉSIDENT :**

625

Maintenant, j'inviterais monsieur Alexandre Richard, citoyen de Contrecoeur, à présenter sa requête. Bonsoir, monsieur Richard.

---

**PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE**

---

630

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonsoir. Petite correction, je ne suis pas citoyen de Contrecoeur.

635

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, pardon. Donc, c'est moi qui s'est avancé. C'était marqué « citoyen », j'aurais dû m'en tenir à qui est inscrit, parce que je suis convaincu que madame Maloney le savait, donc c'est bon.

640

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Il n'y a pas problème. Donc, je vais vous faire, en fait, je vais lire ma requête.

645 Donc, demande d'audience publique pour le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecoeur, les principaux motifs de ma demande sont :

650 L'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles et des matières non dangereuses préoccupantes est actuellement inconnue du public et aucun plan d'action en matière de réduction à la source visant à réduire la production de matière dangereuse n'a été déposé par l'initiateur ou les instances étatiques.

655 La justification du projet tel que déposé est remise en question, car l'état des lieux concernant les activités actuelles sur l'ensemble des territoires est un préalable à la détermination des préoccupations sociales, territoriales et environnementales.

660 Le présent projet évoque une augmentation des intrants. Il implique nécessairement une augmentation et/ou un transfert des impacts et effets extraterritoriaux en amont et en aval du projet qui n'ont pas tous été déclarés et analysés dans l'étude d'impact. Les impacts du présent projet se cumulent aux impacts de tous les autres centres de transfert ainsi que de l'ensemble des activités industrielles en amont et en aval du projet proposé. Ces impacts cumulatifs n'ont pas été analysés dans l'étude déposée et devraient être intégrés dans l'analyse publique du projet.

665 La provenance passée et projetée des matières dangereuses qui transitent sur le site constitue aussi un enjeu majeur. Le projet vise-t-il à desservir la région ou sera-t-elle une nouvelle porte d'entrée pour traiter une quantité croissante d'intrants des autres régions/provinces ou pays?

670 Concernant les extrants, la modélisation et l'analyse de la dispersion des contaminants dans l'atmosphère couvrent-elles l'ensemble des contaminants susceptibles d'être émis par le projet ainsi que ses impacts et effets projetés sur la faune, la flore et la santé humaine ? Le procédé est nouveau au Québec, les contaminants diffusés dans l'atmosphère sont-ils tous identifiés?

675 Par exemple, les impacts et effets sur les insectes, les oiseaux et les amphibiens ne semblent pas avoir été intégrés dans l'étude d'impact alors que des milieux humides sont présents à proximité des panaches de contaminants émis par le projet.

Le site du projet est bordé par un boisé à valeur écologique élevée ainsi que des milieux humides dont l'initiateur n'a pas démontré d'effort de recherche active sur le terrain afin de déterminer exhaustivement les espèces fauniques et floristiques réellement présentes ainsi que des impacts et

effets des activités actuelles et projetées sur ces derniers incluant les impacts cumulatifs concernant le bruit, les infrasons, ainsi que les dispersions des contaminants dans l'air et dans l'eau.

680

Concernant les extrants issus du procédé de traitement proposé ainsi des activités actuelles, l'initiateur n'a pas clairement indiqué les localisations géographiques de traitement et/ou d'enfouissement des matières transportées hors site, ce qui constitue des enjeux extraterritoriaux tant pour les citoyens que les entreprises des communautés d'accueil de ces matières.

685

L'identification des lieux de disposition et de traitement projetés doivent être clairement identifiés au plus tard lors d'une consultation publique afin de permettre aux diverses communautés et entreprises susceptibles d'être impactées hors site de donner leur point de vue par rapport au projet proposé.

690

Vu l'absence de données complètes, la justification du projet est remise en question. L'accès au savoir est actuellement limité. Une consultation publique permettrait aux citoyens de poser des questions sur les impacts et effets attribuables au projet.

695

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup, monsieur Richard.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

700

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

705

Maintenant, pour terminer, je vais inviter notre collègue, madame Françoise Quintus, qui va nous résumer les motifs des requêtes des personnes et organismes qui ne pouvaient pas être présents ce soir.

710

**Mme FRANÇOISE QUINTUS :**

715 Oui, bonjour. Alors, tout d'abord, nous avons le Conseil régional de l'environnement de la  
Montérégie, qui émet des préoccupations en lien avec la dispersion des contaminants dans  
l'atmosphère et leurs effets sur la faune, la flore et la santé humaine, le manque d'information sur  
l'état actuel de la gestion des matières dangereuses résiduelles et l'absence d'un plan de réduction  
à la source, le manque de données complètes sur les activités actuelles et les impacts cumulatifs, la  
720 provenance et la destination des matières traitées, ainsi que le manque d'accès à l'information sur  
les impacts du projet.

725 Ensuite, la MRC de Marguerite-D'Youville demande également un examen public du projet  
de Triumvirate suite aux inquiétudes exprimées par les citoyens lors de la séance d'information du 4  
juin concernant les impacts environnementaux potentiels. La MRC, qui gère elle-même des dossiers  
liés à l'environnement, partage les préoccupations des citoyens et souhaite une évaluation  
approfondie des risques liés au projet.

730 Ensuite, nous avons aussi trois demandes de résidents de Contrecoeur. Premièrement, il y  
a monsieur Pierre Paquette. Monsieur Paquette est préoccupé par les risques du projet pour la santé,  
notamment de celle des élèves, la nouvelle école primaire projetée, en raison des émanations  
toxiques de l'usine de traitement. Il est aussi préoccupé par le risque d'évacuation massive en cas  
d'incendie sur le lieu de stockage des produits dangereux.

735 Ensuite, il y a André Pépin, qui est également résident de Contrecoeur, qui a exprimé les  
préoccupations concernant la nature des produits transportés, traités et importés, la capacité de  
stockage des produits sur le lieu de l'usine et risque de fuite de produits dangereux vers le fleuve  
Saint-Laurent dans l'habitat du chevalier cuivré, l'impact du projet sur la qualité de l'air de la ville et  
surtout sur le site de la nouvelle école primaire projetée, et l'effet synergique avec les autres polluants  
provenant de l'aciérie voisine.

740 Et, finalement, madame Cynthia Dorais, résidente de Contrecoeur est, elle, préoccupée par  
l'impact du projet sur la qualité de l'air, des émissions de gaz à effet de serre et par la proximité entre  
la zone industrielle et la future école primaire. Elle craint également que l'expansion de l'entreprise  
se fait oser au détriment de la santé de la population.

745

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Françoise.

750 Ça termine la lecture des... ou la présentation des requêtes qui ont été faites au ministre de  
l'Environnement. Maintenant, on va passer... En fait, à ce stade-ci, donc après la lecture des  
requêtes, je voudrais faire une mise au point. Vous aurez sans doute remarqué que la Ville de  
Contrecoeur et la MRC de Marguerite-D'Youville sont à la fois requérants et aussi parmi les  
755 personnes-ressources. Ce n'est pas la première fois que ça se présente, mais c'est important qu'on  
fasse cette mise au point là. D'abord, la commission a pris soin de leur indiquer de déléguer des  
personnes-ressources qui n'avaient pas été requérantes et qui ont des compétences dans les  
domaines administratifs et réglementaires de leur organisation.

760 Ainsi, la commission se limitera à des questions d'ordre administrative et réglementaire  
lorsqu'elle s'adressera à ces intervenants, comme c'est toujours le cas pour les villes et les MRC  
choisies, soit dit en passant, et ce, afin d'éviter que certaines de leurs réponses pourraient donner  
l'impression d'une opinion favorable ou défavorable au projet de l'initiateur. Voilà pour la mise au  
point.

765 Je vous rappelle que la première partie de l'audience que nous débutons ce soir vise à  
s'informer sur le projet, en posant des questions, alors que la deuxième partie, qui va débiter le 22  
octobre, ici même, à 19 h, va permettre aux membres... va vous permettre, le public, de présenter  
votre opinion sur le projet à partir des cinq façons que je vous ai présentées tout à l'heure, donc qui  
étaient soit des façons... la présentation de mémoire ou de façon verbale.

770 Voilà. Maintenant, je vais céder la parole à monsieur Robert Murray, qui est porte-parole de  
l'initiateur du projet, qui va nous présenter l'essentiel de son projet dans les 20 minutes qui lui sont  
imparties. Monsieur Murray.

775 **M. ROBERT MURRAY :**

Merci beaucoup, Monsieur le président. Alors, je vais partager mon écran pour vous faire la  
présentation.

780 **LE PRÉSIDENT :**

En passant , la musique qu'on entend à côté, c'était un peu inévitable, là, c'est un cours de danse, mais ils nous ont promis qu'ils ne mettraient pas la musique trop forte et je constate que ça se passe bien, là, donc... Parce qu'il y avait des... j'ai eu un peu peur au début de la soirée, là, quand vous n'étiez pas tous arrivés, c'était pas mal plus fort que ça et j'avoue qu'ils sont très accommodants, donc... Mais ça explique un peu pourquoi il y a de la musique à côté. Donc, allez-y, monsieur Murray.

785 **M. ROBERT MURRAY :**

790 Merci beaucoup. Alors, je vais vous faire un survol du projet pour vous présenter un peu le sommaire de ce qu'on veut faire. Alors les sujets que je vais aborder rapidement ce soir dans mes 20 minutes, je vais vous faire une présentation très rapide de l'initiateur et de nos activités actuelles. Je vais faire une description du projet, la technologie. Je vais rentrer plus en détail dans les équipements. Je vais aussi parler des rejets et des bonifications qu'on a faites. Finalement, je vais discuter rapidement sur les répercussions environnementales, nos mesures d'atténuation et la justification du projet.

795 Alors, Triumvirate est une entreprise qui font la gestion des matières dangereuses. C'est une entreprise qui est basée en Amérique du Nord, bien établie à Contrecoeur, ils sont ici depuis plus de 20 ans, qui font partie, qu'on dit, d'une solution de l'économie circulaire dans la gestion des matières dangereuses résiduelles au Québec.

800 Alors, qu'est-ce qu'on fait? Le site, c'est un site de transbordement de matières dangereuses résiduelles, où ce qu'on la dénomme souvent les MDR, que vous allez voir en acronyme assez souvent. Alors, on reçoit les matières dangereuses résiduelles telles que définies dans le *Règlement sur les matières dangereuses du Québec*, avec des exceptions importantes que vous voyez ici à l'écran. On ne reçoit pas, on ne traite pas, on ne peut pas recevoir les combustibles de faible valeur, les matières radioactives ou explosives. On ne peut pas recevoir les matériaux ou des objets contaminés par des BBC, ni les déchets biomédicaux, ni les sols contaminés. Mais à part de ça, on peut gérer les matières dangereuses résiduelles.

810 Ce qu'on fait, on les reçoit, on les trie dans les différentes catégories et on essaie de les recycler au maximum. Environ 60 % des MDR qu'on reçoit sont effectivement recyclées.

815 Malheureusement, l'autre 40 % des MDR ne sont pas recyclées et doivent être dirigées soit vers l'enfouissement ou vers l'incinération.

820 Alors justement, ces MDR-là, on les reçoit, c'est des matières qu'on reçoit des écocentres, qui incluent des teintures, des solvants, des huiles, des produits domestiques. Ça inclut aussi des résidus provenant des laboratoires ou des écoles qu'on dénomme des « Lab Packs », que je vais expliquer prochainement. Ça inclut aussi des chiffons ou autres matériaux contaminés par des huiles et des solvants. On voit ici quelques images de types de matériaux qui peut paraître comme quotidien de tous les jours, mais qui, en fait, sont des matières dangereuses résiduelles.

825 Ces matières-là sont reçues typiquement en deux formats. Le premier format, c'est que ce qu'on appelle un semi-vrac, c'est un baril de 205 litres, 45 gallons, ou de 1 000 litres, qui contient des liquides tels que de l'huile ou des solvants ou des barils qui contiennent les chiffons. La deuxième méthode, c'est les « Lab Packs ». C'est une terminologie que je vais expliquer. Des « Lab Packs », c'est une méthode d'expédition de plusieurs petits contenants, tous intacts, qui sont contenus dans un plus gros contenant, typiquement un baril de 205 litres ou dans ce style-là. Et dans un « Lab Pack », les matières dangereuses résiduelles sont toujours selon la même catégorie : les organiques avec les organiques, les acides avec les acides, les bases avec les bases.

835 On voit ici quelques exemples de matières dangereuses que le site de Triumvirate reçoit. Nous voyons aussi dans une des photos des *cans* de peinture qu'on reçoit. L'autre photo, on voit un baril de chiffons contaminés par des matières organiques. Deux autres photos ici où on voit la panoplie de différents contenants qui contiennent différentes matières dangereuses résiduelles. Toutes des MDR qu'on appelle organiques, qui sont soit des peintures, des solvants ou autres produits dangereux.

840 Ces matières-là sont reçues, sont générées, parce que le Triumvirate ne génère pas ces matières-là; on les gère. D'où ils viennent, ils viennent des écoles, des écocentres, des hôpitaux. Ils viennent aussi de nos industries et de nos manufacturiers. On voit ici plusieurs clients québécois de Triumvirate.

845 Le site actuel, c'est un site qui est en opération depuis plus de 20 ans. On est dans, comme mentionné, le parc industriel de Contrecoeur. C'est un site où il y a des quais de chargement, déchargement pour cinq camions. On a des postes de transfert pour des solvants qui vont pomper

850 les liquides organiques vers des réservoirs existants hors sol. On a des postes de déemballage des « Lab Packs ». Quand on reçoit un « Lab Pack » plein de petits contenants, bien, on doit les sortir, on doit les ségréguer d'une certaine façon. Et aussi, on a une station de perçage des canettes d'aérosol.

On voit ici, dans l'image, la localisation du site en tant que tel. On est un peu moins de 800... environ 800 mètres de la zone résidentielle la plus proche, et on voit ici le parc qui est à proximité.

855 Alors, c'est quoi le projet? Comme je vous ai dit, Triumvirate, en ce moment, envoie 40 % de leurs déchets vers l'incinération ou l'enfouissement. Et à la base, on veut réduire ce pourcentage-là. Pour ce faire, on veut implanter un projet pour les valoriser qui est basé sur une technologie éprouvée, que je vais parler encore, qui consiste en une unité de désorption thermique anaérobie. Avec ce projet-là, ça va nous permettre de recycler les matières dangereuses résiduelles organiques pour créer un produit commercial, genre, un carburant alternatif recyclé, ainsi réduire la  
860 quantité de matières qui sont envoyées pour l'incinération ou l'enfouissement. L'unité, elle, sera dotée d'une capacité de 3.5 tonnes à l'heure ou d'une capacité maximale équivalente de 30 000 tonnes par année.

865 Alors, c'est quoi les équipements majeurs de ce procédé-là? Rapidement, il va avoir un broyeur, il va avoir un four rotatif avec un chauffage indirect au gaz naturel. Il va avoir une unité de récupération des vapeurs. On va avoir un oxydateur thermique, un séparateur d'huile, un réservoir d'huile organique, une tour de refroidissement à circuit fermé et des bacs de récupération des matières solides inertes qui sont le métal et le noir de carbone. Toutes ces nouvelles infrastructures  
870 là du projet seront installées sur la propriété existante, sans aucun agrandissement requis.

Ici, j'ai fait un schéma de procédé. Malheureusement, j'ai omis d'amener un pointeur, alors je vais tenter le mieux... Si on voit ma souris... Un peu, bon. Alors, je vais vous expliquer un peu c'est quoi le procédé. Je vais prendre un peu de temps pour l'expliquer. Alors les matières organiques, genre, par exemple, un « Lab Pack » est reçu, il va passer dans un broyeur. Le matériel broyé va être acheminé dans le four rotatif où les MDR vont être au centre, dans un environnement inerte. Inerte, ça veut dire, il n'y aura pas d'oxygène. On a un système d'azote, un système d'inertage à l'azote, donc sans oxygène. Et autour de ce cylindre-là, on a une chambre où on va brûler du gaz naturel pour créer une chaleur indirecte.

880

885 Aucune combustion ne va aller en contact direct avec les MDR. Donc, aucun contact. Aucune flamme ne va rentrer en contact avec les matières dangereuses. Aucun gaz de cette combustion ne va rentrer en contact avec les matières dangereuses. Les matières dangereuses, eux, vont être acheminées dans le cylindre ici et la partie inerte, le métal, il va avoir du noir de carbone aussi, va être récupéré.

890 Les organiques, eux, vont être transformés dans une vapeur organique, qui va être récupérée, transférée vers l'unité de récupération des vapeurs où il sera refroidi pour qu'on puisse récupérer ce solvant organique là via un séparateur d'huile, pour être finalement entreposé dans le réservoir de solvant organique.

895 Alors, je vais reculer un peu, juste pour vous dire comment est-ce qu'on va protéger un peu l'environnement. Toutes ces unités ici, on va se servir de l'azote pour les inerte. L'inertage à l'azote est une façon pour s'assurer qu'il n'y a pas d'intrusion d'oxygène, mais aussi ça prévient les émanations. Donc, ça fait comme un couvercle, si on veut, qui empêche les émanations. Le broyeur, l'oxydateur thermique, l'unité de récupération des vapeurs, le séparateur d'huile vont tout inerte et tout ce gaz inerté va être récupéré et dirigé vers l'oxydateur thermique.

900 L'oxydateur thermique, lui, sert à traiter ce résidu d'azote et de vapeur, parce qu'il va avoir quelques vapeurs organiques qui sont non condensables, qu'on ne pourra pas récupérer, qui doivent être traitées. Dans cet oxydateur thermique là, on les traite à haute température pour une destruction, une efficacité de 99.99 % pour tous les organiques.

905 Nous avons ici un système d'échange de chaleur en circuit fermé pour justement refroidir ces vapeurs-là. C'est en circuit fermé, aucun rejet d'eau. Et, finalement, nous avons le système de manutention des matières solides inertes qui sont sorties du four rotatif sans les contaminants organiques, qui sont principalement les métaux, le noir de carbone. Nous avons installé, ou nous avons conçu, de façon préliminaire, un dépoussiéreur pour capter toutes les émanations potentielles de poussière, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème avec la poussière du noir de carbone. Donc, ça fait un peu le tour du procédé.

910 Voici, une image d'un four rotatif. Alors, c'est exactement ce genre de modèle là qu'on veut installer ici, à Contrecoeur. Alors cette technologie-là, cette technologie vient de la compagnie RLC Technologies. C'est une technologie qui a fait ses preuves à travers le monde. Ils ont, cette

915 compagnie-là, juste cette compagnie-là, a plus de 35 sites en opération à travers le monde, incluant  
1 en Alberta et 10 sites aux États-Unis.

Bon, je vais parler un peu des rejets. Quels sont les rejets de notre projet, et tout ça. Nous  
avons des sources d'émissions atmosphériques, nous avons le four rotatif, où j'ai mentionné que la  
920 combustion du gaz naturel, donc il y a des produits des émissions de cette combustion-là, je veux le  
répéter, il n'y a aucun contact entre ces gaz de combustion et les déchets dangereux.

Nous avons l'oxydateur thermique, que j'ai aussi parlé précédemment, qui va avoir des  
émissions qui sont issues du traitement des gaz non condensables. Cet oxydateur-là thermique a  
925 une efficacité de destruction des contaminants organiques de plus de 99.99 %, pour me répéter.  
Nous avons le dépoussiéreur qui va traiter les particules provenant de la gestion du noir de carbone.

Nous avons aussi deux sources qui sont des sources existantes de l'usine, qui ne sont pas  
vraiment affectées nécessairement pour le projet, qui sont les événements des stations de déemballage  
930 des « Lab Packs ». Quand on ouvre les barils avec tous les contaminants, si on doit traverser les  
contaminants pour les récupérer, bien, il y a certaines émanations et aussi on a une station de  
perçage des canettes. Ça, ça fait le portrait des émanations... des émissions atmosphériques.

Pour les rejets d'eau. Alors, le projet a des rejets liquides qui provient des purges de la tour  
935 de refroidissement ainsi que le système d'eau recyclée. Cependant, ces systèmes-là sont en boucle  
fermée. Il y a une certaine purge quand même. Le projet, en ce moment, c'est qu'on va récupérer  
tous ces résidus liquides là, on va les ramasser, on va les traiter hors site, donc ils ne seront pas  
rejetés dans le système municipal, ils ne seront pas rejetés ou déversés dans le fleuve ou dans un  
fossé ou dans un cours d'eau. Donc, il n'y a aucun rejet d'eau lié avec le projet. Et de plus, tous les  
940 équipements et le site seront conçus pour capter les déversements. Il va avoir des rejets solides, qui  
sont non dangereux. On a du métal et du noir de carbone.

Alors, l'étude d'impact a permis de faire le portrait un peu sur c'est quoi les répercussions  
du projet ainsi que des émissions. Ça a été étudié selon les directives du ministère de  
945 l'Environnement. Au cours de cette étude-là, on a bonifié le projet pour améliorer la performance  
environnementale. Cette étude-là, aussi, a évalué les effets cumulatifs du projet autant sur le milieu  
physique, biologique et humain.

950 Je vais prendre maintenant le temps pour parler c'est quoi ces répercussions-là  
environnementales. Alors pour la qualité de l'air, on a fait une étude détaillée sur la modélisation des  
émissions atmosphériques. On constate qu'on rencontre toutes les normes réglementaires en  
vigueur. On constate aussi qu'on a un dépassement, mais un dépassement pour un seuil non  
réglementaire. Un seuil non réglementaire, c'est un seuil qui est non obligatoire, mais c'est un critère  
d'évaluation.

955  
Cependant, ce dépassement-là n'est pas lié au projet en tant que tel, est lié aux installations  
actuelles, aux stations de déballage des « Lab Packs » que j'ai mentionnés auparavant. L'étude  
de qualité de l'air, d'ailleurs, a démontré que les émissions du projet, avec les concentrations initiales,  
n'auront pas d'effet sur la population. Quand on parle de concentration initiale, je vais prendre un  
960 moment juste pour détailler qu'est-ce que ça veut dire. C'est une façon que le Québec inclut les  
concentrations qu'on dit les concentrations de bruit de fond. C'est dans la méthodologie qu'on fait  
nos études de qualité de l'air, c'est dans la réglementation du Québec, où on doit non seulement  
regarder les émissions du projet, où on doit intégrer les bruits de fond, ou les concentrations initiales.  
Et on ajoute les deux, et ces deux-là ensemble font en sorte qu'on rencontre toutes les normes  
965 réglementaires.

Je voudrais mentionner aussi que cette analyse-là a aussi permis de constater qu'en fait,  
avec ce projet-là, on va pouvoir réduire les émissions atmosphériques polluantes de l'usine. Donc, il  
va avoir moins d'émissions de l'usine suite à la réalisation de ce projet-là, qui va avoir un impact  
970 positif sur la qualité de l'air environnant.

Ça, c'est pour la qualité de l'air. Côté GES, il va avoir des émissions de GES vraiment liées  
avec la combustion du gaz naturel. Ce qu'on n'a pas tabulé, c'est... ça a été difficile de tabuler, ça,  
c'est les bruts, parce que les déchets qu'on va traiter ici ne sont pas envoyés pour élimination ni pour  
975 l'incinération. Alors, incinérer des déchets dangereux, ça génère des gaz à effet de serre, on ne l'a  
pas calculé, ça. Alors, on a dit, on va être conservateur, voici nos gaz à effet de serre à nous, sans  
compter ce qu'on va réduire, dans les tierces parties.

980 Côté qualité de l'eau...

**LE PRÉSIDENT :**

985 Il vous reste 5 minutes, monsieur Murray, ça va aller?

**M. ROBERT MURRAY :**

990 Ça va aller.

**LE PRÉSIDENT :**

995 Merci.

**M. ROBERT MURRAY :**

Ça va aller. Je vais accélérer un peu.

1000 Alors, pour la qualité de l'eau, bon, comme mentionné, le site actuel n'a pas de rejet d'eau. Avec le projet et le site, il n'y aura pas de rejet d'eau. Et de plus, les eaux de ruissellement sur le site, en ce moment, sont captées et on va continuer avec ce principe-là de capter les eaux de ruissellement sur le site et de les éliminer hors site.

1005 Pour le milieu naturel, on est dans un parc industriel déjà. Il n'y a aucun déboisement requis, il n'y a aucun empiètement de zones humides, on n'a aucun impact sur la végétation ou sur la faune. Et cette zone de conservation là, elle agit aussi, en fait, comme une zone de tampon avec la zone résidentielle. Il y a beaucoup d'industries qui, malheureusement, n'ont pas ce tampon-là, où il y a des résidences qui viennent se construire à proximité d'eux. Avec cette zone de conservation là, on a ce niveau de confort là que ça n'arrivera pas. Il n'y aura pas d'autres résidences qui vont s'approcher de nous.

1015 Pour le milieu social, le trafic va augmenter. En ce moment, on a 5 camions par jour environ, il va doubler à 10 camions par jour. Il n'y a pas d'impact d'anticipé, parce qu'à cause de sa situation géographique sur la Montée de la Pomme-d'Or, on est à proximité de l'autoroute 30, moins de 1 kilomètre environ. Les camions ne vont pas passer dans les zones résidentielles, ne vont pas

passer dans les zones sensibles. La zone industrielle, notre zone et le site, on est situé à plus de 800 mètres des résidences. Avec une telle distance, il n'y a pas d'impact de bruit et il n'y a pas d'impact sur le visuel non plus.

1020

Le stockage de ces matières dangereuses là, tous les réservoirs ont des systèmes de confinement pour capter et retenir les déversements. On a des zones de manutention des matières dangereuses qui vont être aménagées aussi pour capter les déversements. Le transport des matières dangereuses, tout ce qui transporte les matières dangereuses est strictement réglementé par le *Règlement sur les transports de matières dangereuses*.

1025

Pour les répercussions sur les aspects humains, l'étude d'impact, on doit aussi imaginer les scénarios improbables. C'est quoi le pire scénario qui peut arriver, c'est quoi les conséquences. Alors, on a regardé une des pires choses qui pourrait arriver, c'est un tremblement de terre historique qui pourrait être dévastateur pour la région, qui pourrait causer une explosion, une rupture du réservoir de solvants ainsi que des autres réservoirs existants. Un effet domino qu'on appelle. Nous avons regardé c'est quoi ce scénario-là. Quoiqu'improbable, nous avons regardé c'est quoi l'impact, c'est quoi la pire chose qui pourrait arriver. Et il y a un rayon d'influence, si on veut, là, d'environ 350 mètres de l'installation. Alors avec ça, il n'y a aucun impact sur les zones habitées.

1030

1035

Les mesures d'atténuation qu'on a proposées, j'ai parlé que les équipements, les réservoirs seront dotés des systèmes d'inertage à l'azote. On va avoir des équipements performants pour le contrôle des émissions atmosphériques. On va concevoir le site pour capter et entreposer tous les liquides en cas de fuite, et encore, les eaux pluviales seront captées pour être traitées hors site.

1040

Concernant la justification de ce projet-là, il n'y a pas de solution pour nos matières dangereuses au Québec. Il n'y en a pas. Elles sont générées en ce moment et on veut pouvoir les recycler. On veut avoir une solution durable pour les gérer. On veut prendre les matières dangereuses, organiques, on veut les traiter et on veut générer un produit commercial qu'on pourrait réutiliser, ainsi réduire la quantité de résidus qu'on envoie à l'incinération, à l'enfouissement. On va pouvoir récupérer les métaux, et encore, on veut faire partie de l'économie circulaire du Québec qui est, selon nous, un pas à l'avant.

1045

Alors pour finaliser, nous croyons que ce projet-là, c'est un gain global en environnement pour le Québec, d'avoir une solution pour nos matières dangereuses résiduelles.

1050

**LE PRÉSIDENT :**

1055 Merci beaucoup, monsieur Murray. Et, finalement, vous vous êtes tenu à l'intérieur de vos 20 minutes. Je vous remercie beaucoup pour votre présentation.

1060 Donc, le registre est maintenant ouvert pour ceux qui veulent poser des questions. Donc, vous pourrez aller vous inscrire à l'arrière et nous serons de retour dans 15 minutes pour le début de période de questions. Merci.

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

1065 **LE PRÉSIDENT :**

1070 Je vous inviterais à venir vous asseoir, on va débiter la période de questions. Donc, la première personne qu'on va inviter à s'avancer pour poser une question, et comme je vous le disais, ce soir, on va allouer une question et une sous-question, monsieur Alexandre Richard. Monsieur Richard. Rebonsoir, monsieur Richard.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1075 Bonsoir. Donc, j'ai une question. Là, dans la page 1 de l'étude d'impact, l'initiateur, il nous indique, en fait, que, il nous l'a un peu expliqué tantôt, il est une entreprise spécialisée dans la mise sur pied de solutions clé en main de gestion des déchets dangereux pour les marchés des sciences de la vie, de la santé, de l'enseignement supérieur et de l'industrie. Triumvirate met son expertise en déchets dangereux à chercher d'abord à minimiser les déchets.

1080 Donc là, j'ai cité la partie qui était dans l'étude d'impact. Ma question, c'est, bon, Triumvirate est spécialisée dans la réduction à la source, d'après la mise en contexte que je vois là, est-ce que c'est possible pour eux de nous déposer, en fait, la provenance de toutes les matières, tous ses clients, en fait, là? Tantôt, ils nous ont donné un peu un résumé, là, quelques entités connues qui envoyaient les déchets, incluant la Ville de Contrecoeur, chez Triumvirate. Est-ce que ça serait

1085 possible de déposer une carte avec tous les intrants, où qu'ils sont, d'où qu'ils viennent et leur quantité par rapport à une carte géographique?

1090 Donc, si ça vient de l'Inde, si ça vient de son voisin ou si ça vient de l'université, juste nous mettre ça en perspective pour qu'on puisse évaluer, en fait, l'effort de réduction à la source. Parce que là, on a un projet, en fait, qui a été déposé, je ne veux pas aller plus loin, ma question, c'est ça, est-ce que c'est possible de déposer la provenance de tous les intrants, présents et projetés, bien sûr, pour qu'on puisse comparer?

**LE PRÉSIDENT :**

1095 C'est bon. Je vais vous proposer quelque chose, monsieur Richard. J'ai, justement, la commission a des questions à poser aux personnes-ressources ou à l'initiateur. J'en ai une ici, dites-moi si ça rejoint votre question. C'est une question que je devrais poser à l'initiateur : quelle proportion des matières premières proviennent du Québec, du Canada et des États-Unis  
1100 actuellement? Est-ce que ça vous...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1105 On se rapproche avec des proportions...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1110 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

... mais l'idée, le fond, là...

**LE PRÉSIDENT :**

1115 Oui.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1120

... on veut écrire un mémoire, puis on veut évaluer l'effort par rapport... Là, le projet qui est présenté présentement, ce n'est pas un projet de réduction à la source, c'est un projet...

**LE PRÉSIDENT :**

1125

Monsieur, ça, c'est une opinion, donc ça, c'est pour la deuxième partie, là. En fait, on va travailler sur votre question puis...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1130

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1135

Parce que je ne veux pas qu'on... Là, vous commentez un peu ce que... vous donnez une opinion en disant ça.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1140

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

1145

... et ce n'est pas le moment.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Parfait.

1150

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, travaillons sur votre question.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1155 On travaille sur les faits, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1160 C'est bon.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1165 Carburant alternatif recyclé, on oublie ça, on va parler que de réduction à la source. On veut savoir d'où provient les intrants présentement...

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

1170 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

... et les intrants projetés par le projet.

**LE PRÉSIDENT :**

1175 Excellent. Donc, monsieur Murray, donc... puis comme la commission avait une question spécifique à votre intention là-dessus, donc on vous demanderait de déposer d'où proviennent les matières premières... pas les matières premières, mais la proportion des matières premières, donc que vous traitez actuellement. Donc ça, j'imagine, ce n'est pas quelque chose que vous allez pouvoir nous répondre ce soir, là, mais allez-y.

1180

**M. ROBERT MURRAY :**

1185 J'ai peut-être une bonne partie de la réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

OK.

1190

**M. ROBERT MURRAY :**

Que je peux partager. Si vous me permettez, je pourrais partager, j'ai préparé une petite... quelques *slides* pour aider un effet visuel ou...

1195

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça concerne ça directement?

1200

**M. ROBERT MURRAY :**

Ça concerne ça directement.

**LE PRÉSIDENT :**

1205

Allons-y, rapidement. Et pour les personnes de la salle, si moi ou mon collègue, on regarde en avant, ce n'est pas parce qu'on ne veut pas regarder l'écran, c'est qu'on a les images ici et c'est plus facile pour nous que d'avoir le cou... Donc, allons-y, monsieur Murray. Donc là, la question qu'on vous pose, c'est de savoir d'où proviennent les matières premières que vous traitez actuellement, et la commission vous aurait posée aussi, en question complémentaire, d'où vont provenir les matières premières dans le cadre du projet que vous proposez?

1210

**M. ROBERT MURRAY :**

Tout à fait. OK. Alors, je vais y aller rapidement. Alors, les matières dangereuses qu'on reçoit en ce moment, bon, je l'ai déjà dit, on reçoit des écocentres, des écoles, des hôpitaux du Québec, mais aussi l'Ontario, des États-Unis, des industries du Québec et de l'Ontario et des États-Unis. La provenance, c'est approximativement 50 % Québec, approximativement 50 % hors du Québec.

1220

**LE PRÉSIDENT :**

Et hors du Québec, ça viendrait d'où?

1225

**M. ROBERT MURRAY :**

Ça vient des États-Unis de l'Ontario.

**LE PRÉSIDENT :**

1230

OK.

**M. ROBERT MURRAY :**

1235

Normalement, il y a une distance maximale où c'est économique pour que les clients acheminent les matières dangereuses. Cette distance-là est à environ de 8 heures de camion et environ 800 kilomètres. Au-delà de ce rayon d'action, ce n'est plus économique d'envoyer des déchets, des déchets dangereux vers le site en ce moment.

1240

**LE PRÉSIDENT :**

OK.

**M. ROBERT MURRAY :**

1245

Alors, c'est la proportion actuelle qu'on a. Avec une implantation de notre projet, on ne veut pas... on ne prévoit pas nécessairement que ça va changer immédiatement, cette proportion-là, OK? Donc, on projette que 50 % des déchets vont quand même venir des États-Unis et de l'Ontario, et l'autre 50 % de local. Ça, c'est les prévisions en ce moment.

1250

Mais j'aimerais ajouter qu'on ose espérer, des fois, il faut être optimiste dans la vie, hein, des fois il faut être optimiste, puis j'ose espérer qu'avec une solution plus durable pour les gestions des déchets... des matières dangereuses résiduelles ici même au Québec, que les entreprises vont vouloir plus envoyer leurs résidus pour être valorisés ici même au Québec. Alors, on espère... Est

1255 ce qu'on peut compter là-dessus? Je ne pense pas. Mais, est-ce qu'on peut espérer? J'ose que oui.  
Qu'il va avoir... que les industries... il y a beaucoup de matières dangereuses résiduelles qui sont  
générées au Québec. Et je ne connais pas le pourcentage de toutes les matières dangereuses  
générées du Québec, peut-être le ministère de l'Environnement pourrait nous aider avec cette  
1260 information-là, mais c'est certainement plus gros de ce qu'on gère. Alors, j'ose espérer qu'avec cette  
solution-là, plus locale, pourquoi ils enverraient ça plus loin pour être éliminées ou incinérées, alors  
qu'ils pourraient l'envoyer ici même au Québec, pour être valorisées.

**LE PRÉSIDENT :**

1265 Donc ce que je comprends, c'est que vous espérez que la proportion de 50 % de  
provenance du Québec augmente par rapport à votre quantité totale?

**M. ROBERT MURRAY :**

1270 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1275 C'est ça.

**M. ROBERT MURRAY :**

1280 C'est ce qu'on espère. Bon, je n'ai pas de réponse à fournir sur l'exactitude de toutes les  
provenances des déchets dangereux. C'est variable. C'est variable. La clientèle change avec le  
temps. Il y a des écocentres qui le donnent, d'autres ne le donnent pas. Après, ça va changer un  
petit peu. C'est la nature, un peu, des affaires. Il n'y a pas de certitude. Et d'ailleurs, je crois que  
donner toute notre liste de clients, c'est quand même une information confidentielle.

**LE PRÉSIDENT :**

1285 Non, ce n'était pas... moi, je ne voulais pas aller jusque-là au niveau de la commission.

**M. ROBERT MURRAY :**

1290

OK.

**LE PRÉSIDENT :**

1295

Je vous demanderais peut-être, là, dans les 48 heures, de nous déposer un document nous donnant des chiffres pour, par exemple, les cinq dernières années, quelle a été la proportion qui provenait du Québec, de l'Ontario et des États-Unis. Et ça, j'imagine que ce n'est pas compliqué. Et du Québec, j'ai compris que monsieur Richard aurait aimé avoir plus un découpage, ça vient d'où, du Québec, en moyenne, dans les cinq dernières années.

1300

Donc ça, est-ce que ça correspondrait à la question que vous posiez à l'initiateur?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1305

Bien, ça correspondrait, sauf que ça serait intéressant, vous comprenez que j'ai expliqué un peu par rapport à la réduction à la source, les efforts...

**LE PRÉSIDENT :**

1310

Là, je vous permets une sous-question comme c'était prévu.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1315

Oui. Donc, une sous-question. Bien, vous l'avez posée, en fait, clairement il y a des *logs* historiques du côté du ministère et du côté de l'entreprise. Je comprends que c'est des informations peut-être qui sont confidentielles, mais qui sont cruciales pour pouvoir analyser le projet dans son ensemble, vous comprenez?

**LE PRÉSIDENT :**

1320

Tout à fait.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1325            Peut-être que... en tout cas, peu importe où est généré le déchet, d'après ce que j'ai vu dans le... je vous l'ai expliqué tantôt, là, par rapport à la mise en contexte, l'idée, là, et je vais avoir d'autres questions qui vont venir, mais l'effort de réduction à la source...

**LE PRÉSIDENT :**

1330            Oui, je comprends.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1335            ... ça nous prend les données pour pouvoir, un, l'évaluer, nous, de notre côté, en tant que citoyen. C'est ça, l'idée. Donc, plus vous posez une question pointilleuse, si on a une carte avec tous les clients, avec les quantités, je comprends qu'ils ne voudront pas les donner, mais ça, ça serait un exercice de transparence excellent pour nous.

**LE PRÉSIDENT :**

1340            Ça, je vais laisser monsieur Murray et sa compagnie décider de la chose, mais je comprendrais que de vous donner la liste des clients, ça serait quelque chose peut-être...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

1345            Mais pas le client, mais l'emplacement géographique.

**LE PRÉSIDENT :**

1350            L'emplacement. Bon, en fait, on pourrait demander, là, comme j'ai demandé tout à l'heure à monsieur Murray, peut-être de nous segmenter ça par région, d'où proviennent les déchets des matières premières qu'ils traitent. C'est clair qu'on ne peut pas leur demander, là... c'est une question de la commission, d'où ça va provenir avec le présent projet, mais là, je comprends, j'ai compris  
1355            votre réponse que c'est effectivement difficile à évaluer. Mais je vous poserais la question suivante : est-ce que vous avez fait une étude de marché pour voir où seraient vos marchés dans le contexte

du projet que vous proposez? Où pourraient être vos nouveaux marchés, incluant au Québec, par exemple?

1360 **M. ROBERT MURRAY :**

Il va falloir que je revienne là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

1365

Parfait. C'est bon.

**M. ROBERT MURRAY :**

1370

Est-ce que vous me permettez, je veux juste vous présenter quelques images? Parce que des fois, des images, ça parle beaucoup sur des déchets qu'on gère...

**LE PRÉSIDENT :**

1375

Bien, peut-être pas... on les présentera... Parce que je pense qu'on a eu la réponse...

**M. ROBERT MURRAY :**

OK.

1380

**LE PRÉSIDENT :**

... à laquelle on vous a... la réponse à la question qu'on a eue. Et, voilà. Donc, je vous remercie, monsieur Richard.

1385

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Merci à vous aussi. Aussi, je ne veux pas prendre trop de temps, je vais laisser le temps aux autres, peut-être le MELCCFP, les instances étatiques ont un état des lieux aussi. Probablement. Donc, c'est possible de leur demander en parallèle.

1390

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, tout à fait. Je vais passer la question à monsieur Laporte. Donc, est-ce que vous avez un état des lieux, là, de la provenance, mais pas nécessairement seulement pour... Parce que là, vous parlez de l'état des lieux des matières dangereuses résiduelles qui proviennent du Québec?

1395

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Entre autres, oui.

1400

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Laporte.

1405

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Merci, Monsieur le président. Je vais passer la parole à Marie-Hélène Veilleux.

**Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :**

1410

Effectivement, on a un état des lieux de la provenance des MDR actuelles. Disons, pour une moyenne des trois dernières années, il y aurait environ 54 % qui vient des États-Unis, 41 % du Québec et 4% de l'Ontario, Nouveau-Brunswick.

1415

**LE PRÉSIDENT :**

Pour l'initiateur actuel ou pour l'ensemble des MDR qui sont traitées au Québec?

**Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :**

1420

Non, pour Triumvirate.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce que vous pourriez nous déposer ce document-là prochainement?

1430 **Mme MARIE-HÉLÈNE VEILLEUX :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1435 C'est bon. Merci. Merci beaucoup, monsieur Richard.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Merci à vous.

1440

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, le deuxième intervenant va être monsieur Mathieu Fillion.

1445 **M. MATHIEU FILLION :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

1450

Bonsoir. Oui.

**M. MATHIEU FILLION :**

1455 Donc, je comprends que le procédé de pyrolyse s'applique aux 40 % des matières qui ont été présentées comme non recyclées et des matières organiques. Donc, j'aimerais juste peut-être en savoir plus sur la manière qu'elles sont traitées présentement. Il a été question d'enfouissement et d'incinération. Est-ce que c'est une incinération dans un four de cimenterie? Est-ce que c'est une

1460 incinération dans un incinérateur à déchets? L'enfouissement, est-ce que c'est juste les contenants?  
Est-ce que... Juste élaborer un petit peu sur le sujet de la situation actuelle.

**LE PRÉSIDENT :**

1465 Parfait, monsieur Fillion. Je vais quand même passer la parole à mon collègue qui, je pense,  
avait une question à peu près dans le même sens que vous.

**LE COMMISSAIRE :**

1470 Oui, effectivement. Dans le fond, vous avez mentionné dans votre présentation qu'il y avait  
60 % actuellement de la matière qui est recyclée. Et donc, comme monsieur mentionné ici, 40 %, là,  
qui va à l'enfouissement et à l'incinération. Donc, la question que vous avez posée, comment ces  
matières-là qui ne sont pas recyclées, où ça s'en va et comment c'est traité, mais j'aimerais aussi  
savoir en même temps, en fait, la commission aimerait savoir, les 60 % qui sont actuellement  
recyclées, le seront-ils à nouveau, ces types de matières là, une fois que le projet est en place?

1475 C'est-à-dire que les 60 % de matières recyclées, vous avez une proportion importante, là,  
est-ce que ces matériaux-là, que vous avez déjà... que vous recevez, est-ce qu'ils sont encore  
recyclés une fois que le procédé est implanté? Est-ce que ma question est claire?

1480 **M. ROBERT MURRAY :**

Peut-être reformuler.

**LE COMMISSAIRE :**

1485 OK, je vais essayer d'une autre façon. Est-ce que...

**LE PRÉSIDENT :**

1490 Et on ne vous oublie pas, monsieur Fillion. Si ça ne correspond pas, là, à la question que  
vous voulez poser...

**M. MATHIEU FILLION :**

1495           Ça correspond totalement.

**LE PRÉSIDENT :**

1500           ... on vous revient. C'est bon. Restez là.

**LE COMMISSAIRE :**

1505           Donc, est-ce que...en fait, autrement dit, allez-vous toujours recycler une proportion aussi importante de matières une fois que votre installation va être... serait complétée?

**M. ROBERT MURRAY :**

1510           Alors, OK, merci.

**LE COMMISSAIRE :**

1515           C'est mieux?

**M. ROBERT MURRAY :**

1520           Bon, alors je vais répondre à *les* différentes questions. En ce moment, les matières qui ne sont pas recyclées sont généralement envoyées vers un incinérateur de déchets dangereux qui est situé hors du Québec. Il y a quelques déchets dangereux qui sont enfouis autant aux États-Unis que gérés par un site spécialisé ici au Québec. Donc ça, c'est on peut dire où est-ce que la façon dont ces résidus-là sont gérés, OK, qui ne sont pas valorisés. Ce n'est pas dans une cimenterie, c'est vraiment dans un incinérateur. C'est vraiment un incinérateur, là.

1525

**M. MATHIEU FILLION :**

1530 Parce que dans certains documents, on voyait qu'un de vos clients principal était CRH  
Mississauga, donc je me demandais si ça faisait office d'incinérateur ou c'est de la mauvaise  
information que j'ai lue?

**M. ROBERT MURRAY :**

1535 CRH, c'est un récipient... Dans les proportions qu'on recycle déjà, on récupère autant que  
possible des solvants et des organiques liquides qu'on entrepose, comme j'ai mentionné. On a déjà  
des réservoirs d'entreposage de ces liquides-là, OK? Ce liquide-là, il est valorisé, ça fait partie du  
60 %, c'est un... c'est valorisé comme un carburant alternatif pour les cimenteries. On va continuer  
à valoriser, on veut augmenter cette valorisation-là, OK, on veut aller au-delà de 60 %.

1540 Et comment je pourrais dire? Il y a beaucoup de problématiques avec la gestion des  
matières dangereuses résiduelles. Nous avons le contenu des matières dangereuses. Si nous avons  
un baril de 5 litres qui contient des solvants organiques, nous avons le contenu du solvant, mais  
nous avons aussi le contenant à gérer. Parce que le contenant qui contient la matière dangereuse  
1545 est considéré comme une matière dangereuse aussi.

Alors beaucoup de ces contenants-là ne peuvent pas être recyclés, parce que c'est une  
matière dangereuse résiduelle. Donc, il y a beaucoup de plastiques qui sont enfouis. Ça fait du  
non-sens, mais c'est la réglementation, on doit la suivre. Avec le projet, on va pouvoir prendre ces  
1550 contenants-là, OK, de plastique, et tout ça, pour les convertir dans ce composé organique là qu'on  
va valoriser. Donc, ça va aider avec le recyclage. Le site déjà fait un effort, il y a des contenants qu'il  
reçoit en plastique, qu'ils essaient, d'une certaine taille, pour les nettoyer et les valoriser déjà, mais  
on ne peut pas faire ça pour tous les contenants. Il y a des contenants qui sont juste trop petits. On  
peut imaginer des petits contenants de vernis à ongles, là, c'est petit.

1555

**M. MATHIEU FILLION :**

Donc, je comprends que dans la situation actuelle, si vous avez un contenant qui contient  
un solvant organique, vous allez vider le solvant organique et l'envoyer vers, exemple, une  
1560 cimenterie, qui fait partie du 60 % valorisé parce qu'il sert de carburant alternatif, dans la nouvelle

configuration, vous allez mettre le contenant plein de solvants dans le broyeur et vous allez valoriser à la fois le contenu et le contenant dans votre procédé de pyrolyse?

**M. ROBERT MURRAY :**

1565

Oui. Oui.

**M. MATHIEU FILLION :**

1570

Donc, l'amélioration qu'on peut voir, c'est d'éviter l'enfouissement de contenants?

**M. ROBERT MURRAY :**

1575

Pas juste les contenants. On peut s'imaginer, dans les photos que j'avais montrées auparavant, il y a des petits contenants quand même. Des petits, 1 litre, 5 litres. Il n'est pas possible de manuellement les transvider, ça prendrait beaucoup trop de temps et ça causerait beaucoup d'émanations. Chaque fois qu'on verse un contenant, ça les volatilise et ça empirerait une situation existante. Alors, on peut... oui, on prend les... on récupère les organiques autant que possible, mais c'est ceux d'un certain volume, là. T'sais, en haut de... de mémoire, je crois que c'est quelques litres, là.

1580

**M. MATHIEU FILLION :**

1585

OK, donc les petits contenants dans l'heure actuelle sont envoyés à l'enfouissement directement avec leur contenu, parce que c'est des trop petits volumes?

**M. ROBERT MURRAY :**

1590

Incinérés. Incinérés, oui. Incinérés.

**M. MATHIEU FILLION :**

Incinérés. Bon.

1595 **M. ROBERT MURRAY :**

Incinérés. Oui.

1600 **M. MATHIEU FILLION :**

Mais quand que vous êtes capable de vider le contenant, le contenant s'en va à l'enfouissement, mais quand vous n'êtes pas capable de vider le contenant, il est incinéré?

1605 **M. ROBERT MURRAY :**

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

1610 C'est bon.

**M. MATHIEU FILLION :**

Et les cimenteries n'acceptent pas ces contenants, donc ça, ça va dans un site spécialisé?

1615 **M. ROBERT MURRAY :**

Non. Exact.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon, monsieur Fillion. Donc, je vous remercie beaucoup.

1625 Je vais faire un premier point, comment dirais-je, un commentaire. Pas un commentaire, un rappel. Un point d'ordre, c'est trop sévère. Un rappel. Je voudrais qu'on évite qu'il y ait une discussion entre... et ça vaut pour les personnes-ressources, là, entre un intervenant ou une intervenante et un porte-parole pour éviter... là, ça va très bien, ça a très bien été avec monsieur Fillion, mais pour... j'ai déjà vu des situations un petit peu plus problématiques. Donc, on veut éviter ça, qu'il y ait des

1630 échanges directs entre les porte-parole et les intervenants. Et ce n'est pas un reproche à monsieur Fillion, ça me permet de faire un rappel en tout début de commission. Et donc, vous vous adressez à moi, et le porte-parole me répond, et donc c'est comme ça que ça rend les choses plus harmonieuses.

1635 Dans la foulée de la question que monsieur Fillion a posée, la commission voulait justement vous demander de déposer ou de fournir, là, les proportions de matières reçues qui est recyclée, valorisée et éliminée. Donc... Et ça, donnez-nous ça depuis, disons, vous avez les données, là, depuis... la moyenne des cinq dernières années. Donc, parce que c'est plus clair ce que vous allez faire avec le projet, puis c'est peut-être, bon, intuitif, là, c'est... l'étude d'impact portait sur le projet, mais la commission, dans son analyse, a besoin de savoir quelle est la situation actuelle et quelle  
1640 va être la situation future en termes de valorisation, par exemple, des matières dangereuses résiduelles. Donc ma question, c'est de nous fournir la proportion des matières reçues qui est recyclée, valorisée et éliminée. Donc ça, c'est une chose qu'on vous demanderait de nous déposer. Voilà.

1645 Donc, on va y aller avec la prochaine intervention, ça va être monsieur David Lesiège. Bonsoir, monsieur Lesiège.

**M. DAVID LESIÈGE :**

1650 Bonjour. Bonsoir, Monsieur le président. J'ai une petite question, en fait, concernant les risques liés au... bien, en fait, au trafic et à l'augmentation potentielle d'un trafic, qui n'a pas été pris en considération lors de l'évaluation d'impact de l'initiateur, ce que j'en comprends, étant donné que le projet n'est pas encore en cours. Mais on a un projet de port, d'extension du port de Contrecœur ici qui va emprunter la Montée de la Pomme-d'Or, soit le chemin qui sera aussi  
1655 emprunté par les véhicules de l'initiateur. Et puis je me demandais si, étant donné aussi... excusez-moi, étant donné que dans les facteurs de risque -- puis d'ailleurs, ça a été nommé tantôt --, les vibrations, les tremblements, et tout ça, étaient dans les facteurs de risque les plus élevés pour causer des incidents sur le site, je me demandais comment l'initiateur était pour revoir son plan d'urgence et comment les citoyens pourraient aussi savoir, finalement, si ça change les  
1660 risques, finalement, avec le trafic qui va augmenter grandement dans les prochaines années? Autant au niveau de la construction du projet du port, mais aussi de l'exploitation en phase...

**LE PRÉSIDENT :**

1665 OK, c'est bon. Bon, votre question a différents volets, puis je vais essayer de la résumer, là, pour être certain que j'ai bien compris. Donc, vous voulez savoir, d'abord, si l'initiateur a prévu un plan de mesures d'urgence qui va être associé à l'augmentation du trafic? Deux, quels étaient les impacts... Non, rappelez-moi, là...

1670 **M. DAVID LESIÈGE :**

Bien, en fait, c'était plutôt, étant donné que ça va se passer posthume, là, puis que la commission va avoir fini ses travaux, comment les citoyens pourraient être avisés de ce plan d'urgence là?

1675

**LE PRÉSIDENT :**

1680 OK, c'est bon. C'est bon. Donc, est-ce que vous avez... Voilà. Donc, est-ce que vous avez mis à jour votre plan des mesures d'urgence en lien avec l'augmentation du trafic, là, de 5 à 10 camions par jour, et est-ce que les citoyens seront en mesure de prendre connaissance de ce plan des mesures là?

**M. DAVID LESIÈGE :**

1685 Excusez, je ne parlais pas vraiment du trafic engendré par le projet, mais du projet du port de Contrecoeur qui va emprunter ce trajet-là à tous les jours. On parle de 1 200 départs par jour, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1690 OK. Ah, OK. Alors là, c'est différent, OK, c'est bon. Donc, mais pourquoi l'initiateur aurait à évaluer ça? Je veux juste clarifier votre question.

**M. DAVID LESIÈGE :**

1695 En fait, c'est seulement que dans le plan d'études, ce n'est pas considéré parce qu'il n'y a pas le trafic présentement. Donc, on le sait qu'il va arriver prochainement...

**LE PRÉSIDENT :**

OK, je comprends.

1700

**M. DAVID LESIÈGE :**

... puis moi, je veux savoir comment lui va s'ajuster.

1705

**LE PRÉSIDENT :**

OK, je comprends. Parce que s'il y a 200 camions qui passent, ça va peut-être plus difficile...

**M. DAVID LESIÈGE :**

1710

On parle de plus que ça, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1715

OK, c'est bon. Parfait.

Donc, monsieur Murray, est-ce que vous comprenez bien la question?

**M. ROBERT MURRAY :**

1720

Oui, je crois que je comprends la question. Évidemment, je ne peux pas parler pour le projet du port de Contrecœur, mais c'est vrai qu'il semble y avoir un certain volume de camionnage assez important. Ce volume-là me semble très... plus important que notre camionnage qui, en fait, va passer de 5 à 10 camions par jour. Alors, ça n'a pas une conséquence, selon nous, Monsieur le président, ce n'est pas cette augmentation-là par rapport à tout le trafic qui va causer un effet.

1725

**LE PRÉSIDENT :**

Mais la question de monsieur Lesiège -- et après, je vais laisser la parole à mon collègue, la question de monsieur Lesiège --, c'était dans l'optique où il y aura une augmentation importante

1730

1735 du transport routier qui va passer en avant de chez vous, donc avec le nouveau port, comment ça va affecter vos mesures d'urgence. Parce que ça, ça veut dire, si je comprends bien, il y a beaucoup plus de trafic lourd qui va passer, et donc si vous avez une intervention rapide à faire, comment vous allez vous ajuster à ce changement dans ce changement de la circulation du trafic lourd avec l'avènement du port. Mais ça... parce que là, dans votre... ça devrait être tenu en compte dans votre plan des mesures d'urgence, j'imagine?

**M. ROBERT MURRAY :**

1740 Le transport des matières dangereuses, comme j'avais mentionné avant, il est quand même très réglementé. Et il requiert déjà des façons de prévenir certains déversements comme, par exemple, il y a l'inscription obligatoire d'avoir des systèmes pour pouvoir réagir rapidement. Par exemple, CANUTEC, qui existe, pour donner cette assistance-là. Par rapport au plan de mesures d'urgence de l'usine, il n'a pas été adapté encore au projet, parce qu'un plan de mesures d'urgence doit refléter les installations actuelles.

1745 Une fois que le projet, il est approuvé, s'il va de l'avant, il va avoir un effort, un effort considérable qui devrait être mis en marche pour le faire le mettre à jour, et le plan aux mesures d'urgence sera développé conjointement avec beaucoup de collaboration avec les intervenants requis tels que la Ville de Contrecoeur et la MRC et les instances contrôle des incendies. La façon de le communiquer, le plan d'urgence là sera développé conjointement autant avec le ministère de l'Environnement que la Ville de Contrecoeur.

**LE PRÉSIDENT :**

1755 Donc, j'aimerais peut-être demander l'avis à la Ville de Contrecoeur sur ce point-là, monsieur Gendron. Donc, comprenez bien la question : une augmentation du trafic lourd qui va être causée par le port, avec l'arrivée du nouveau port, donc s'il arrive un événement, qui n'est pas nécessairement relié au transport des matières dangereuses chez Triumvirate, s'il arrive un événement sur le site, comment le plan des mesures d'urgence va être adapté? Est-ce qu'il y a des obligations vis-à-vis ça et comment la Ville va gérer ça?

1765 **M. GUILLAUME GENDRON :**

Merci, Monsieur le président. Je vais passer la parole à mon collègue, Bruno Isabelle.

1770 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

**M. BRUNO ISABELLE :**

1775 Assurément, comme monsieur Murray mentionne, le plan de mesures d'urgence va être élaboré conjointement entre la Ville et l'initiateur. Le fardeau de mettre à jour et d'aller chercher les informations revient habituellement au générateur de risque, à l'initiateur, mais assurément, on collabore avec eux.

1780 De ce que je vois présentement sur l'aménagement du site ou les accès qu'on aurait au site de Triumvirate, autant par l'autoroute 30 que par la route 132, qui est deux artères quand même principales, donc on peut utiliser les deux voies, là, pour être en mesure de se présenter si jamais il y avait un sinistre qui se déclarerait ou un événement malheureux qui se déclarerait au niveau des installations de Triumvirate. Donc de mon côté, je ne vois pas de problématiques pour avoir accès en fonction de tout ça.

1785 **LE PRÉSIDENT :**

Puis, est-ce que les plans de mesures d'urgence sont accessibles aux citoyens?

1790 **M. BRUNO ISABELLE :**

Le plan de mesures d'urgence appartient au générateur de risque, donc c'est à lui de voir s'il veut le divulguer ou pas.

1795 **LE PRÉSIDENT :**

OK, c'est bon.

1800 Et ça, monsieur Murray, je vous retourne la question : est-ce que vous pourriez rendre votre plan des mesures d'urgence public le jour où il aura été modifié?

**M. ROBERT MURRAY :**

1805 Je ne vois pas d'inconvénient avec ceci.

**LE PRÉSIDENT :**

1810 C'est bon, merci. Donc, je vais passer la parole à mon collègue qui veut apporter un complément à la question de monsieur Lesiège.

Vous voyez, on fait du chemin sur votre question.

**M. DAVID LESIÈGE :**

1815 Oui, parfait.

**LE COMMISSAIRE :**

1820 Oui, je vais faire du pouce. Je pense que peut-être c'est une partie du sens de votre question. Enfin, c'est la façon dont je l'ai comprise. Est-ce que, dans le fond, dans votre analyse, dans votre évaluation d'impact, vous avez tenu compte, dans l'évaluation des risques, il y allait avoir une telle augmentation qui est liée à la venue du port de Montréal, est-ce que vous avez considéré le trafic de camions futurs qui proviendra du port? Et on comprend que ça serait des chiffres, forcément, hein, c'est un port, un débit important, là, de camions. Est-ce que ça, c'est quelque chose  
1825 que vous avez intégré dans votre analyse de risques?

**M. ROBERT MURRAY :**

1830 Je vais y aller de ma mémoire, et que ça a été une des questions qui a été posée à nous dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact, et notre réponse était que... J'y vais de mémoire.

**LE COMMISSAIRE :**

1835 Juste pour être précis, le risque pour vos installations et vos opérations.

**M. ROBERT MURRAY :**

1840 Ah.

**LE COMMISSAIRE :**

C'est ce que je veux dire. Et non pas...

1845 **M. ROBERT MURRAY :**

OK, le risque. OK.

**LE COMMISSAIRE :**

1850 On comprend que votre augmentation, en termes de nombre de camions, proportionnellement à l'arrivée du port, est mineure.

**M. ROBERT MURRAY :**

1855 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1860 Mais la question étant, il y a un trafic lourd qui devrait passer devant vos installations, en avez-vous tenu compte dans votre analyse d'impact?

**M. ROBERT MURRAY :**

1865 On en a tenu compte qu'on a fait notre analyse sur les pires scénarios qui pourraient arriver, où on a fait, on a regardé voir s'il y avait une problématique avec le camionnage sur la route Montée

de la Pomme-d'Or. On l'a regardé et le risque était considéré mineur par rapport au camionnage sur les installations de Triumvirate.

1870 **LE COMMISSAIRE :**

OK.

1875 **M. ROBERT MURRAY :**

Alors, on... on n'a pas étudié plus approfondi à cause que c'était mineur.

**LE COMMISSAIRE :**

1880 Vous l'avez donc considéré comme étant négligeable, là...

**M. ROBERT MURRAY :**

Oui, tout à fait.

1885 **LE COMMISSAIRE :**

OK.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

1895 J'aurais une dernière question sur ce point-là, monsieur Isabelle. Bien, en fait, je dois la poser à monsieur Gendron, mais j'imagine, vous allez la déléguer. Est-ce que la Ville a des exigences particulières envers les initiateurs ou envers les compagnies qui sont sur votre territoire, là, en lien avec les plans de mesures d'urgence? Vous disiez, tout à l'heure, vous allez discuter avec eux, mais est-ce que vous avez un règlement ou vous avez une exigence lorsqu'une entreprise s'implante ou lorsqu'une entreprise fait des modifications à son procédé en lien avec le plan des mesures d'urgence?

1900

**M. GUILLAUME GENDRON :**

Je vais en effet laisser la parole à mon collègue, monsieur Isabelle.

1905 **M. BRUNO ISABELLE :**

En termes de réglementation, il y a la réglementation sur la prévention des incendies qui s'applique. Donc, tout générateur de risque doit, par règlement, se doter d'un plan de mesures d'urgence et qui a été approuvé par le service incendie. Donc, assurément, on va devoir travailler avec eux. Les initiateurs avaient déjà mentionné leur intérêt, là, de collaborer avec nous sur cet aspect.

1910

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon, parfait. Mais donc, vu que c'est dans votre réglementation, donc c'est quelque chose que vous initiez ou que vous...

1915

**M. BRUNO ISABELLE :**

Assurément.

1920

**LE PRÉSIDENT :**

... que vous exigez, là, de la part des... là, je parle de l'initiateur ici, mais ça peut être de n'importe quelle compagnie, là, qu'il y a sur votre territoire, qui fait un changement à ses activités.

1925

**M. BRUNO ISABELLE :**

Assurément, c'est validé, dans le fond, dans le cadre du schéma de couverture de risques, on se doit de faire des inspections périodiques des risques plus élevés. Le cas de l'industrie Triumvirate, ça se trouve être une catégorie 4, donc un bâtiment de catégorie très élevée en termes de classification de risque pour le schéma de couverture de risque. Donc nous, en ce moment, cette catégorie-là implique, notre plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques implique

1930

1935

une inspection aux cinq ans. Donc, c'est par un technicien préventionniste qui a un DEC en prévention incendie.

1940

Donc ce préventionniste-là, quand il se présente sur les lieux, fait ces validations-là du fameux règlement que je vous parlais de prévention. Donc, on s'assure de regarder le contenu, est-ce qu'il est à jour, est-ce qu'il est toujours fonctionnel. Donc, c'est ce qu'on fait avec eux, en plus de valider les plans d'intervention et les autres informations. Donc, c'est sur un cycle de cinq ans.

**LE PRÉSIDENT :**

1945

Parfait. Bien, merci beaucoup, c'est très clair. Donc, monsieur Lesiège, ça répond à vos questions?

**M. DAVID LESIÈGE :**

1950

Moyennement, mais merci, je pense qu'on a fait le tour.

**LE PRÉSIDENT :**

1955

C'est bon, OK. Donc, bien, je vous remercie. Et je voudrais donner l'exemple, mais là, je suis, comment dirais-je, déçu que vous ne soyez pas satisfait, mais vous pourrez revenir éventuellement et reposer des questions peut-être pour répondre plus précisément au questionnement que vous avez. Mais c'en est un exemple de la question qu'a posée monsieur Lesiège et la discussion que cela a engendrée.

1960

Donc quand je disais dans mon allocution d'ouverture que la participation du public est importante, mais là, monsieur Lesiège vient de faire en sorte qu'il y a des éléments qu'on ne s'était pas encore... auxquels on ne s'était peut-être pas encore attardé, qui sont ressortis, là dans, la discussion que ça a engendrée, donc ça démontre toute l'importance que vous avez, les membres du public, dans nos travaux.

1965

Donc, maintenant, j'inviterais madame Julie Verville, oui, c'est bien ça, à venir poser sa question. Bonsoir, madame Verville.

**Mme JULIE VERVILLE :**

1970 Bonsoir. Dans la présentation, l'entreprise parle beaucoup des matières organiques. En  
sachant qu'ils reçoivent des solvants de différentes industries, donc j'imagine des mélanges  
halogénés ou perchlorés nocifs pour la santé puis pour l'environnement, j'aimerais ça qu'on me  
1975 clarifie qu'est-ce qu'on veut dire par organique, et puis si jamais l'industrie prévoit traiter des  
mélanges du type halogéné ou perchloré avec leur nouveau procédé, puis ça serait quoi les impacts  
pour l'environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

1980 Il y a deux volets, je pense, à votre question. Reposez-moi-les, puis approchez votre micro,  
parce que ça partait et ça revenait, donc... puis ça va aller. Donc, on est juste nous deux, là, donc  
allez-y à votre rythme. Donc, vous avez posé, la première question, de mieux définir ce qu'on entend  
par produit organique, c'est ça?

**Mme JULIE VERVILLE :**

1985 Oui, c'est ça. Dans le fond, en sachant que l'entreprise reçoit des solvants des industries,  
donc des mélanges qui sont souvent halogénés ou perchlorés, donc nocifs pour l'environnement et  
la santé, j'aimerais savoir si ce type de mélange là sera traité avec leur nouveau procédé et les  
1990 impacts que ça pourrait avoir sur l'environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Donc, deux questions.

1995 Qu'est-ce... pourriez-vous mieux définir, pour le public, qu'est-ce que vous entendez lorsque  
vous parlez de matières organiques? Et aussi, comme vous recevez des matières halogénées, et la  
deuxième que vous avez nommée?

**Mme JULIE VERVILLE :**

2000 Perchlorées.

**LE PRÉSIDENT :**

2005 Perchlorées. Est-ce que vous allez traiter ces matières-là, parce que là, actuellement, vous les récupérez puis vous les envoyez ailleurs, mais là, est-ce que vous allez traiter ces matières-là dans l'unité de traitement, là, que vous prévoyez mettre en place?

**M. ROBERT MURRAY :**

2010 Alors, Monsieur le président, je ne suis pas chimiste, mais je vais faire de mon mieux pour expliquer c'est quoi la grande famille des résidus organiques. Alors tous les résidus organiques, bon, c'est quand ils ont des composés de carbone, OK, avec différentes substances, des oxygènes et toutes sortes de molécules. Mais peut-être la façon la plus facile de dire ce que c'est, c'est de dire ce que ce n'est pas. Alors, c'est une grande famille de produits organiques qui ne sont pas des acides, qui ne sont pas des produits caustiques ou des bases. Ce n'est pas des métaux, ce n'est pas du mercure, par exemple. Alors, mais c'est quand même, oui, c'est une très grande famille de plusieurs types de composés, qui incluent, oui, des composés chlorés et perchlo...

**LE PRÉSIDENT :**

2020 Les composés perfluorés.

**M. ROBERT MURRAY :**

2025 Perfluorés, parce que ça fait partie des familles des contaminants organiques qu'on reçoit et qu'on projette de traiter dans le système de traitement qu'on propose, dans le désorpteur anaérobie thermique. Et c'est pour ça aussi qu'on va récupérer, ces huiles-là, il va avoir certains gaz non condensables dans lequel eux seront traités dans un oxydateur thermique et lui est conçu spécifiquement pour traiter tous ces organiques-là. Et je me souviens que le ministère de l'Environnement avait des questions par rapport à ça, par rapport à la possibilité de formation de dioxine et de furane due à la présence de composés chlorés, dans lequel nous avons regardé, nous avons analysé et nous avons modélisé dans l'étude qui sont dans l'étude d'impact.

2035

**LE PRÉSIDENT :**

Et, bien quand vous dites que vous les avez modélisés, analysés, donc le résultat a été que? Quel est le résultat en termes de...

2040

**M. ROBERT MURRAY :**

On était conforme.

2045

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, vous étiez conforme aux normes?

**M. ROBERT MURRAY :**

2050

On était conforme au seuil réglementé pour les nouvelles installations.

**LE PRÉSIDENT :**

2055

OK. Je vous demanderais peut-être, parce que je connais une partie de la réponse pour avoir lu l'étude d'impact dans toutes ses coutures, vous avez un tableau dans l'étude d'impact, je ne sais pas lequel, qui nous donne la liste des produits organiques qu'il y a dans les matières dangereuses que vous recevez. Est-ce que vous pourriez la ramener, par exemple, demain, ou la déposer...

2060

**M. ROBERT MURRAY :**

Oui.

2065

**LE PRÉSIDENT :**

... pour que madame Verville puisse aller la voir sur le site Web du BAPE...

2070 **M. ROBERT MURRAY :**

Oui.

2075 **LE PRÉSIDENT :**

... et donc peut-être donner un titre évocateur pour que ce soit facile à trouver, là, liste des produits organiques qui sont retrouvés dans les matières dangereuses résiduelles reçues chez Triumvirate.

2080 **M. ROBERT MURRAY :**

Oui. OK.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Donc ça, est-ce que ça pourrait vous satisfaire? Et une dernière composante de votre question, dont madame Verville est préoccupée par les risques à la santé humaine, donc du traitement de ces produits-là dans le nouveau procédé. Donc, est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus sur ce sujet-là? Donc, est-ce qu'en fin de ligne, après que vous allez avoir traité ces produits-là, est-ce qu'il va avoir des risques... est-ce qu'il resterait des risques résiduels pour la santé humaine, par exemple, des produits qui pourraient s'évaporer, là, dans le... à la fin du traitement?

2090 **M. ROBERT MURRAY :**

2095 OK. Alors, la façon d'évaluer le risque de ces composés-là sur la santé humaine, c'est via le vecteur, si on veut, de contamination. Et celui-ci est vraiment lié avec les émissions atmosphériques. Alors oui, on a regardé, on a regardé une panoplie de différents contaminants et le ministère de l'Environnement, ils ont des normes sur plusieurs contaminants. Plusieurs, plusieurs, plusieurs contaminants. Qui intègrent, les normes, intègrent, je ne suis pas spécialiste d'établissement de normes, de ce que je comprends, ça intègre la protection autant vie humaine, mais aussi de l'environnement. Alors, respecter les normes implique qu'on respecte et on protège la vie des humains et de l'environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

2105

C'est bon. Je vais faire du pouce sur votre intervention. J'avais une question, et là, bien, je ne vais pas la lire parce que je ne la retrouve pas, là, mais ce n'est pas important, vous mentionnez quelque part dans l'étude d'impact, là qu'il y a un... que les produits volatils sont brûlés en fin de parcours et que la compagnie qui vous vend ce procédé-là offre une... donne une garantie que ça va brûler l'ensemble des produits et que ça, ça va vous permettre d'être conforme aux normes du Québec. Ça vous dit quelque chose...

2110

**M. ROBERT MURRAY :**

2115

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... cette allusion à la garantie...

2120

**M. ROBERT MURRAY :**

Oui.

2125

**LE PRÉSIDENT :**

... de la compagnie qui vous vend cet équipement-là? Ma question, c'est, je veux bien qu'il vous donne une garantie, mais est-ce que vous allez vérifier, sur la base d'un suivi, les émanations de ce brûleur-là? Parce qu'en fin de ligne, là, les gaz qui ne sont pas récupérés sont brûlés. Donc, est-ce que vous allez faire un suivi de la qualité de l'air dans le temps et/ou est-ce que, par exemple, le ministère de l'Environnement -- et je pourrais revenir à monsieur Laporte tout à l'heure -- exige qu'il y ait des analyses de la qualité de l'air qui soient faites sur une base récurrente?

2130

**M. ROBERT MURRAY :**

2135

Alors, les modalités du plan de suivi environnemental n'ont pas été développées en ce moment. Pour quelques raisons qui sont très logiques, l'étude d'impact regarde assez détaillé, mais

2140

quand même le concept d'un projet. Quand on va... plus le projet avance du BAPE à l'état projet, on doit passer pour demander toutes les autorisations environnementales. Et pour ce faire, on doit faire l'ingénierie détaillée de tous les systèmes. Et c'est à ce moment-là que, en coordination le ministère de l'Environnement, qu'un plan de suivi environnemental va être développé conjointement avec le ministère de l'Environnement. Je ne peux pas m'avancer sur qu'est-ce qui va être demandé ou pas, mais on pourrait s'imaginer qu'il va avoir une certaine validation de la performance de l'équipement.

2145

**LE PRÉSIDENT :**

2150

Bien, merci beaucoup. Je vais rediriger ma question à monsieur Laporte d'une façon un peu différente. Donc, sans parler nécessairement de l'initiateur ici présent, là, est-ce que dans un cas comme ça, vous exigez, est-ce que vous pourriez exiger qu'il y ait un suivi de la qualité de l'air, donc, dans le temps?

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

2155

Merci, Monsieur le président. Effectivement, il va avoir un suivi de la qualité de l'air qui va être effectué. Il y a déjà un programme préliminaire de suivi des émissions atmosphériques qui a été déposé en réponse à nos questions. Mais le détail des fréquences puis des différents paramètres qui vont être analysés ne sont pas encore tout à fait déterminés. Ça va être évolutif, en fait, au fil du temps.

2160

**LE PRÉSIDENT :**

2165

Voilà, merci beaucoup. Donc si je comprends bien, puis pour vulgariser les réponses et de monsieur Laporte et de... ou pour synthétiser, pas vulgariser, là, parce que c'était bien présenté, donc il y a des éléments des programmes de suivi qui sont détaillés seulement après l'autorisation du projet par le ministère, c'est bien ça? Donc, c'est pour ça qu'aujourd'hui, personne ne peut vous dire, bien, il va avoir tel suivi de la qualité de l'air, mais il y a une chose qui semble... qui est confirmée, c'est qu'il va y avoir un suivi de la qualité de l'air. Donc... Et que ce soit l'initiateur ici ou n'importe quelle compagnie doivent se conformer aux normes, là, j'imagine, de l'environnement.

2170

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

2175 Tout à fait, oui. Puis si vous voulez avoir une idée de ce qui est présenté actuellement, quelle source va être vérifiée puis quels sont les paramètres qui sont actuellement pensés pour être analysés, ça se retrouve en réponse à la question 45 qui a été posée.

**LE PRÉSIDENT :**

2180 Parfait. Donc, merci beaucoup, madame Verville.

Donc, prochaine intervention va être faite par monsieur André Pépin, citoyen. Bonsoir, monsieur Pépin.

2185 **M. ANDRÉ PÉPIN :**

2190 Bonsoir, Monsieur le président. Mon intervention va concerner la consommation de l'eau. Je vais lire un petit préambule. Le procédé prévoit une utilisation d'eau de procédé et de refroidissement très importante. On parle d'une quantité d'environ 275 mètres cubes par jour qui est prévue pour l'alimentation procédé d'incinération. Une partie des eaux seront utilisées pour l'épuration des émissions de l'air. Sur l'ensemble du procédé, il y a une consommation, ou une perte, là, de 155 mètres cubes par jour, puis un rejet de 120 mètres cubes par jour d'eaux usées à l'égout municipal. C'est ce qui est prévu.

2195 Dans le détail, la compagnie parle de 5 mètres cubes par heure d'eau de purge -- c'est le tableau à 3.1, là, de l'étude d'impact -- qui devraient être expédiées hors site. Pour donner une idée, un camion-citerne qui transporte de l'essence est de l'ordre de 15 mètres cubes. Donc, on parle déjà de huit camions par jour qui vont sortir. On a parlé beaucoup des entrants. Il y a beaucoup de camions qui vont sortir aussi qui vont se mêler aux milliers de camions qui vont peut-être un jour partir du port.

2200 Je reviens à l'eau. L'entreprise Triumvirate ne fait pas mention de la capacité de la Municipalité d'alimenter ce procédé pour autant d'eau avec ses installations actuelles, ni si l'usine de traitement d'eaux usées acceptera l'eau d'épuration de gaz d'incinération.

2205

De plus, l'eau pluviale devra être connectée. C'est aussi dans le rapport de [Stantec]. L'eau pluviale devra être collectée avant d'être analysée par la compagnie et pourrait être libérée dans le fossé si jugée non polluée. En fait, c'est l'usine qui va décider de ça.

2210 Ma question, est-ce que la Ville s'engage à fournir l'eau dans ce... Déjà dans le secteur, il y a des citoyens qui se plaignent qu'il y a un problème de pression l'été. Est-ce que le réseau d'eaux usées de la Ville, qui, selon Fondation Rivières, est déjà, commet déjà 132 déversements en 2022, peut absorber ce surplus? Je questionne aussi le fait que toute l'eau, surtout dans une période de pluie intense, dans les périodes de pluie intense qui se multiplient au Québec, qui tournent sur l'ensemble du site, puissent être analysées pour un déversement dans l'environnement ou pour un transport en camion vers un lieu qui est non défini. Voilà ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

2220 Donc... OK. Donc là, la question, vous voudriez l'adresser à la Ville?

**M. ANDRÉ PÉPIN :**

2225 Je veux avoir une réponse à... Oui, excusez-moi, je pense que c'est la Ville qui peut répondre à...

**LE PRÉSIDENT :**

2230 C'est bon. Et donc, ce que vous voulez savoir, c'est si la Ville est capable de... va être capable d'absorber les quantités d'eau qui pourra être rejetée dans le système d'égout pluvial?

**M. ANDRÉ PÉPIN :**

2235 Oui. Et aussi de fournir l'eau à la compagnie étant donné que c'est un peu limite, d'après les citoyens autour, je fais partie de la ville, parfois, l'été, on doit ménager l'eau. Puis là, il y a quand même une grande quantité qui vont aller à cette usine.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, monsieur Pépin. Donc, je vais diriger la question à monsieur Gendron.

2245 **M. GUILLAUME GENDRON :**

Oui, merci, Monsieur le président. La personne qui pourrait répondre à cette question n'est pas là ce soir, c'est-à-dire c'est notre directrice du service de l'eau. Je vais donc prendre la question en délibéré et faire un retour, là, d'ici 48 heures maximum.

2250 **LE PRÉSIDENT :**

Demain.

2255 **M. GUILLAUME GENDRON :**

Mais demain...

**LE PRÉSIDENT :**

2260 Oui. Mais, en fait, si vous pouviez répondre, demain, je vais faire l'appel des... si vous pouviez avoir la réponse demain, ça serait apprécié. Le 48 heures, c'est lorsqu'on demande des documents, là. Mais si vous aviez cette réponse-là, demain, je fais l'appel des précisions qui peuvent être apportées en début de séance, donc ça pourrait être en début de séance demain midi ou ça pourrait être en début de séance demain soir. Si vous êtes capable d'avoir la réponse, ça serait apprécié.

2265

**M. GUILLAUME GENDRON :**

2270 C'est parfait. Est-ce qu'on va me fournir une réponse... pas une réponse, pardon, la question écrite ou...?

**LE PRÉSIDENT :**

2275

Non, ça pourrait être une réponse que vous nous donnez, là, ou madame aussi pourrait, ou votre directrice pourrait venir et nous présenter la réponse.

**M. GUILLAUME GENDRON :**

2280

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2285

Je vais passer la parole à mon collègue.

**LE COMMISSAIRE :**

2290

Oui. En fait, je pense, c'était une partie de la question de monsieur Pépin, c'est, dans le fond, l'eau de purge s'en va où? L'eau de purge, dans vos installations, là, donc l'eau dans vous... que vous allez libérer, entre guillemets, là, parce qu'une partie, on comprend qu'il y a une partie qui est recyclée, mais il y a aussi une partie qui doit être purgée, qu'est-ce que vous faites avec cette eau-là?

2295

**M. ROBERT MURRAY :**

2300

Alors, Monsieur le président, l'eau issue du procédé est ramassée, comme j'ai mentionné, va être mise dans un contenant ou dans un réservoir pour être... qui est captée et qui va être rejetée hors site, mais pas rejetée, va être éliminée, je voudrais corriger, éliminée hors site, pas dans le réseau d'égouts municipal ni dans un fossé, il va être géré à l'extérieur du site. Alors, il n'y a pas de rejet d'eau dans le réseau d'égouts pluvial ou dans le réseau d'égouts sanitaire de la Ville, il n'y a pas de rejet d'eau dans un fossé non plus.

**LE COMMISSAIRE :**

2305

Et où va aller l'eau? En fait, c'est ça la question.

**M. ROBERT MURRAY :**

2310 L'eau va aller dans un centre de traitement des eaux usées industrielles. Je ne connais pas les noms des compagnies. Je pourrais m'informer, parce qu'on envoie déjà des eaux là, parce que le site, il est déjà conçu pour capter les eaux de ruissellement. Et quand il y a une accumulation d'eau de ruissellement, bien, c'est pompé, c'est mis dans un réservoir, c'est dirigé vers un fournisseur qui va traiter ces eaux-là comme un système de traitement industriel.

2315

**LE PRÉSIDENT :**

2320 Donc, bien, merci beaucoup, c'est clair. Peut-être la dernière question qui a été soulevée par monsieur Pépin, là, la quantité d'eau qui va sortir de Triumvirate à chaque jour, est-ce que ça a été évalué? Parce que là, vous sembleriez dire que ça pourrait être des quantités assez importantes selon l'évaluation que vous faites. Maintenant, selon les évaluations que vous avez faites, là, c'est quelle quantité d'eau pourrait sortir du site, là? Ça sera à chaque jour? Parce que là, vous dites que vous allez récupérer ces eaux-là. Est-ce que vous avez fait une estimation des quantités d'eau qui vont sortir du site chaque jour, chaque semaine ou c'est-tu en journée, en...

2325

**M. ROBERT MURRAY :**

Je n'ai pas la réponse en tête, mais je vais pouvoir vous la fournir demain.

2330

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, merci beaucoup. Donc, ça serait à suivre.

**M. ANDRÉ PÉPIN :**

2335

2340 Bien, en fait, si je peux me permettre. Dans le tableau qui est présenté par le groupe [Stantec], là, c'est le tableau 3.1.6. On parle quand même de 5 mètres cubes à l'heure qui devra être sorti du site pour cette partie-là. Puis pour ce qui est de l'eau pluviale, quand monsieur, je l'entends nous dire que l'eau est déjà amassée, on parle quand même d'un terrain qui est conséquent, alors une pluie importante, est-ce que je comprends que toute cette eau-là qui tombe, en fait, sur leur

installation et le reste, là, est présentement recueillie, donc on sait déjà combien de camions sortent du site présentement? Ça va être la même quantité l'été prochain?

**LE PRÉSIDENT :**

2345

Oui. Donc, vous comprenez la question? Donc, vous pourriez apporter ces informations-là demain?

**M. ROBERT MURRAY :**

2350

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2355

Très bien.

Donc, bien, merci beaucoup, monsieur Pépin.

Prochaine intervention va être par monsieur Claude Dansereau, un citoyen et conseiller de la Ville de Contrecoeur.

2360

**M. CLAUDE DANSEREAU :**

Bonsoir. Alors, j'ai plusieurs questions techniques, mais je vais commencer par deux, si possible. Dans le rapport de Stantec d'étude d'impact sur l'environnement, à la page 5, on parle d'un réservoir qui sera ajouté de 22 000 litres. On dit : « À l'exception... » On dit :

2365

« À la suite de ces ajouts, les activités de Triumvirate seront en tout temps contenues et maintenues comme telles à l'intérieur des limites et en respect des conditions prescrites dans le permis actuel, à l'exception de l'ajout d'un réservoir de 22 000 litres servant à récupérer sur une base temporaire des huiles organiques. »

2370

Alors qu'à la page 13, on parle d'un réservoir de 75 000 litres. Donc, qu'est-ce qui en est exactement?

2375 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, bien, monsieur Murray, je vous redirige la question.

2380 **M. ROBERT MURRAY :**

C'est un réservoir de 75 000 litres, de mémoire là.

**LE PRÉSIDENT :**

2385 75 000 litres?

**M. ROBERT MURRAY :**

Oui.

2390 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Donc, est-ce que le 22 000 litres avait été une coquille dans l'étude d'impact ou... Parce que je l'ai lu, moi aussi, là.

2395 **M. ROBERT MURRAY :**

Je crois que c'était une version initiale...

**LE PRÉSIDENT :**

2400 OK.

**M. ROBERT MURRAY :**

2405 ... pour la grosseur du réservoir, qui a été par la suite réévaluée et qui n'a pas été corrigée malheureusement.

**LE PRÉSIDENT :**

2410

OK. Donc, ce serait 75 000 litres, monsieur Dansereau.

**M. CLAUDE DANSEREAU :**

2415

Donc, évidemment, ça change l'idée du risque. Ce 75 000 litres-là, si jamais le feu prenait dans ce réservoir-là, en fait, les huiles qu'on appelle alternatives organiques, c'est brûlé dans des incinérateurs, dans des cimenteries, parce que c'est à très haute température, donc on se débarrasse d'à peu près toutes les molécules indésirables. Mais si ça brûle à basse température sur un site où, je ne sais pas si c'est possible de contenir tout le déversement, mais ça n'empêchera pas

2420

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, la question est claire, monsieur Murray, donc je vais vous laisser y répondre.

2425

**M. ROBERT MURRAY :**

Alors quand on a regardé, Monsieur le président, tous... on a regardé les scénarios de l'improbable, qui inclut une explosion, qui inclut un feu, qui inclut un déversement, s'il y avait une rupture spontanée de ce réservoir-là, puis les solvants organiques s'accumuleraient sur le site avec des émanations. On a regardé ces différents scénarios là et on a pris les caractéristiques et la composition qu'on connaît en ce moment de cette huile organique là pour les différentes compositions. Parce que ce n'est pas juste un produit chimique, c'est beaucoup de produits chimiques mélangés ensemble. On a regardé la toxicité de chacun. On a regardé les effets de l'émanation. On a regardé les... si ça explosait, c'est quoi le rayon d'impact. On a regardé plusieurs aspects.

2430

2435

On a regardé, bon, si ça explose, il y a une onde de choc. Il y a de la radiation thermique qui pourrait arriver, mais aussi, ce qui est demandé, c'est il y a une émanation de gaz potentiellement dangereux pour la santé humaine, parce que ça serait non contrôlé. On a modélisé cette émanation de gaz là dans une situation d'urgence, ce qui nous a révélé une zone d'influence de 350 mètres, où cette zone de 350 mètres là, c'est la zone, de mémoire, c'est la zone où on a un effet notable

2440

pour l'être humain. Ce n'est pas la zone de décès, celle-là, elle est plus restreinte, mais ça a un effet non négligeable pour l'être humain, si on veut vulgariser. Alors, 350 mètres.

2445

**LE PRÉSIDENT :**

Mais là, je vais faire un complément à une question.

2450

**M. ROBERT MURRAY :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2455

S'il y a des grands vents, par exemple, ces produits-là ne vont pas arrêter à 350 mètres, j'imagine, c'est...

**M. ROBERT MURRAY :**

2460

Non. Mais on a regardé, cette analyse-là, on a regardé différentes conditions atmosphériques. Direction de vent, vitesse des vents. Et au fur et à mesure qu'on s'éloigne du site, ces contaminants-là, ils vont se dégrader un peu, il y en a qui se dégradent à l'exposition du soleil. Mais, bon, ça peut arriver la nuit aussi. Alors, on ne peut pas juste penser à ça. Mais il va avoir une certaine... il va avoir une dilution, un mélange avec l'air qui fait en sorte après une certaine distance, il n'y a plus... on est en dehors du seuil de danger. Et c'est après le 350 mètres, cet effet-là, ce panache-là qui se mélange dans l'air ne devient plus le seuil de dangerosité qu'on a établi, là, après 350 mètres.

2465

**LE PRÉSIDENT :**

2470

Je prendrais une sous-question, monsieur Dansereau.

2475

**M. CLAUDE DANSEREAU :**

2480 Oui. Donc, sachant qu'il y a des HAP qui seraient sûrement émis, ce qu'on appelle des hydrocarbures aromatiques polycycliques, assez dangereux pour la santé, qui seraient émis dans une combustion à basse température, donc je me demande si avec un vent dominant ouest, s'il n'y aurait pas une partie de la population qui serait mise en danger à ce moment-là. Mais, c'est une question hypothétique, évidemment, là.

2485 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, je vais diriger la question à monsieur Laporte. Je ne sais pas, je pense que certains de vos spécialistes ont regardé ces questions-là. Est-ce que vous avez des éléments de réponse à apporter à la question de monsieur Dansereau?

2490

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Effectivement, l'analyse de risques technologiques a été évaluée par notre expert Michel Duquette, qui est en ligne. J'aimerais lui passer la parole.

2495

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Monsieur *Doucet*. Donc lorsque vous parlez de... Duquette, pardon. Excusez-moi. Monsieur Duquette, on vous écoute. Est-ce que vous avez compris la question?

2500

**M. MICHEL DUQUETTE :**

2505 Oui. Bonsoir, Monsieur le président. Michel Duquette du ministère de l'Environnement. Donc oui, j'ai compris la question. Je comprenais, dans le fond, que l'intervenant voulait parler des fumées émises, là, lors d'un incendie qui avait été modélisé. Donc, en fait, oui, la modélisation qu'on va demander pour évaluer les risques se concentre sur la combustion initiale, donc les effets de la combustion sur le site. Donc, on peut parler, dans le fond, de soit de radiation thermique ou de dose thermique. C'est un peu le même principe, c'est l'effet de la chaleur de la flamme, en fin de compte.

2510 Puis il y a d'autres caractéristiques aussi qui sont évaluées dans ce cas-là. Mais la fumée  
en tant que telle de la dégradation, disons de la combustion, ce n'est pas un élément qu'on demande  
d'emblée parce que c'est difficile à évaluer considérant que c'est déjà un mélange de substances.  
L'incendie va brûler non seulement la substance principale, la matière dangereuse résiduelle dans  
2515 substances comme, exemple, la machinerie, de la peinture, et caetera, qui pourrait être entraînée  
dans la combustion. Donc, c'est très, très difficile de modéliser un panache de fumée et de déterminer  
tous les produits qui seraient intégrés dans ce nuage de fumée là.

2520 Ce qu'on va plutôt regarder dans un but d'acceptabilité du projet, c'est vraiment le résultat  
de la combustion directe, donc les effets de la flamme, comme je disais, là, l'intensité de la flamme,  
est-ce que ça peut causer des effets dominos? Est-ce que ça peut mettre l'incendie à d'autres  
composantes du projet? Pour ce qui est de la gestion des fumées, l'entraînement de cette fumée-là  
par les vents dominants, exemple, est-ce que la fumée va descendre au sol plutôt s'élever en altitude,  
et caetera?

2525 Ça, ça va être plutôt géré en mesures d'urgence, et puis s'il faut, si dans le plan de mesures  
d'urgence, en fait, il est déterminé qu'il y a des risques que cette fumée-là, elle soit dirigée vers la  
population -- là, c'est un peu le cas dans le cas présent puisque l'usine, elle est comme en amont du  
vent dominant --, bien, en fait, c'est fort possible que dans le plan d'urgence, ils doivent prévoir, de  
2530 concert avec la Municipalité bien sûr, de devoir soit confiner les gens, soit les évacuer. Mais dans le  
cas des évacuations, là, il faudrait que ça soit vraiment intense. Et du côté du ministère de  
l'Environnement, ce qu'on va pouvoir offrir comme support, en fait, à l'intervention, c'est le laboratoire  
mobile qu'on nomme TAGA, là, qui est un laboratoire qui permet de mesurer les émanations à l'état  
de trace. Donc, va aller mesurer toutes les composantes de la fumée pour voir s'il y a un niveau  
2535 toxique ou dangereux à cette fumée-là et prendre action, dans le fond, selon ce qui a été prévu aux  
plans d'urgence et municipal, de concert avec la compagnie, dans le fond. Donc, c'est un peu ce qui  
va produire.

**LE PRÉSIDENT :**

2540 Merci beaucoup, monsieur Duquette, c'est très clair. Il y a mon collègue qui veut intervenir.

**LE COMMISSAIRE :**

2545

Mais je comprends que votre intervention, dans le fond, ce que vous dites, c'est que ça, c'est prévu dans un plan de mesures d'urgence. Maintenant, l'entreprise est déjà installée, elle fonctionne déjà, donc vous avez déjà un plan de mesures d'urgence. Ma question, est-ce qu'il y a des dispositions à cet effet-là par rapport... dans le plan de mesures d'urgence actuel de l'entreprise?

2550

**M. ROBERT MURRAY :**

Dans le plan de mesures d'urgence actuel, on traite qu'est-ce qu'on... c'est quoi les interventions à faire en cas de feu. Par contre, nous n'allons pas dans un détail comme les... Non, pardon. Qui inclut la communication avec la Ville, les intervenants comme le ministère de l'Environnement. Par contre, on ne va pas dans les détails assez spécifiques pour inclure un échantillonnage via le ministère de l'Environnement, de la fumée.

2555

**LE PRÉSIDENT :**

2560

Oui, vas-y.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Bien, en fait, c'est ça, j'essaie de comprendre un petit peu, parce que monsieur Duquette nous dit, ce type d'informations là, là, qu'est-ce qu'on fait avec... comment on gère, finalement, si on doit communiquer ou, effectivement, à la population, ou mener les opérations de déplacement, si c'est nécessaire, monsieur Duquette nous dit, ça, c'est dans les plans de mesures d'urgence.

2570

**M. ROBERT MURRAY :**

Oui.

2575

**LE COMMISSAIRE :**

2580            Alors ma question, c'est actuellement, vous êtes en opération, est-ce qu'il y a des informations dans votre plan de mesures d'urgence qui correspondraient à ce que monsieur Duquette mentionne, actuellement, dans le plan actuel?

**M. ROBERT MURRAY :**

2585            Pas à ce niveau de détail là, non.

**LE COMMISSAIRE :**

2590            OK. Donc ce qu'on comprend, c'est que dans un futur plan de mesures d'urgence, il y aurait cette information-là?

**M. ROBERT MURRAY :**

2595            Oui, oui, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

2600            Mais il n'y aurait pas l'information... Là, je comprends de monsieur Duquette que...

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Excusez-moi.

2605            **LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

2610            Est-ce que je peux vous couper, Monsieur le président? Juste un petit détail.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y. Oui, allez-y.

2615

**M. MICHEL DUQUETTE :**

En fait, ce que je voulais dire, c'est oui, le promoteur doit communiquer ce genre de risques là en cas d'incendie, mais ça serait plutôt dans le plan d'urgence municipal qu'il faudrait que ça soit géré considérant que c'est hors site, et donc que là, c'est plutôt les services incendies municipaux qui vont devoir prendre la relève, là, s'ils doivent communiquer le risque ou, en tout cas, intervenir sur le terrain auprès des citoyens, là. C'était plutôt le sens de mon intervention.

2620

**LE PRÉSIDENT :**

Mais j'ai compris de votre intervention, dites-moi si j'ai bien compris, le ministère ne peut pas demander à l'initiateur de définir la composition d'un éventuel panache qui se déplacerait suite à un incendie, parce que ça serait trop compliqué, il y a trop de produits dans cette soupe-là, là, qui viendrait d'exploser. Donc ça, c'est une partie de la réponse que vous nous avez donnée. Est-ce que c'est bien ça?

2625

2630

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, mais c'est bien ça. C'est vrai dans tous les cas, hein, ce n'est pas particulier à ce projet-là.

2635

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui.

2640

**M. MICHEL DUQUETTE :**

C'est que, dans le fond, ça serait trop d'hypothèses pour peu de résultats, en fait, de prédire est-ce que la température de combustion, puis là, on ciblerait un scénario bien particulier qui ne risquerait même pas de se produire exactement selon les conditions qu'on définirait. Ça serait trop

2645

2650 compliqué de définir quelle serait la composition de ce nuage de fumée là. C'est plus simple de  
prévoir, de dire OK, en cas d'incendie, on a des matières résiduelles dangereuses potentiellement  
en cause, la compagnie devrait discuter, dans le fond, avec le service incendie de la Municipalité  
pour dire, bien, voilà, on a ce genre de composés là qu'on traite, s'il y a un incendie, ça pourrait faire  
certains composés toxiques, plus ou moins, et puis calculer... pas calculer, mais en fait, définir un  
peu ce que ça pourrait créer. Et dans ce sens-là, prévoir qu'en cas d'incendie, il faudrait rapidement  
aller déterminer dans quel sens va le panache de fumée, est-ce qu'il s'en va vers le sol, vers le ciel?  
Est-ce que c'est requis de faire intervenir le laboratoire mobile du ministère, et caetera, là. C'est ce  
genre de choses qui devrait être discuté avec la Municipalité, avec le promoteur. Mais pas  
2655 nécessairement l'intégrer dans le plan d'urgence du promoteur. C'est ça la nuance.

**LE PRÉSIDENT :**

2660 Je comprends, donc... mais je veux être certain que je comprends bien, là, parce que c'est  
quand même une question importante. Je comprends très bien que c'est comme ça pour toutes les  
industries, là...

**M. MICHEL DUQUETTE :**

2665 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2670 ... je dirais chimiques ou pétrochimiques, vous ne pouvez pas exiger, ça serait impossible  
scientifiquement parlant, si je comprends bien, de prédire qu'est-ce qu'il y aurait dans un éventuel  
panache de fumée suite à un incendie, là, des huiles organiques, par exemple, qu'il y aurait chez  
Triumvirate, parce que c'est trop hypothétique, il y aurait trop d'hypothèses sous-jacentes à cette  
analyse- là et ce ne serait pas valide. C'est bien ça que j'ai compris?

2675 **M. MICHEL DUQUETTE :**

C'est bien ça, ça serait vraiment trop hypothétique, là.

2680 **LE PRÉSIDENT :**

Donc l'étape suivante, c'est, imaginons qu'il y a une explosion, qu'il y a un panache de fumée qui se dirige vers les quartiers résidentiels. Donc ce que vous mentionnez, c'est que, rapidement, il faudrait que la Ville évalue s'il y a un danger et la seule façon de le savoir serait de faire venir, là, le service de laboratoire mobile du ministère pour évaluer la composition du nuage de fumée. Est-ce que c'est ça?

2685 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, oui, dans l'éventualité où on se rend compte que le nuage s'en va vers les résidences, exemple, là. C'est vraiment une évaluation de visu. Et c'est un pur hasard, mais on peut comparer à l'incident qui s'est produit au port de Montréal pas plus tard qu'hier, où c'est ce qui est arrivé, en fait, il y a eu un incendie dans un conteneur de batterie, il y avait un gros nuage, un gros panache de fumée. Ne sachant pas trop ce que pouvait contenir ce panache de fumée là, bien, ils ont fait appel justement au laboratoire mobile, qui est allé analyser sur le site la composition chimique de la fumée puis il a déterminé que ce n'était pas toxique. Préalablement à l'arrivée du laboratoire et de ses conclusions, le service d'incendie a confiné les gens dans un certain secteur où la fumée se rendait. Donc, c'est un peu le même principe.

2695 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Bien, merci beaucoup, monsieur Duquette. Je vais passer la parole, je vais poser une question à monsieur Gendron, de la Ville. Donc, monsieur Duquette semble dire que ça, c'est la responsabilité de la Ville d'établir un plan de mesures d'urgence dans de telles situations. Donc, pourriez-vous nous dire ce que vous prévoyez dans ces situations-là?

2705 **M. GUILLAUME GENDRON :**

Merci, je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Isabelle.

2710 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. BRUNO ISABELLE :**

2715

On peut aller dans le même sens que monsieur Duquette mentionne, ça devient difficile un petit peu d'avoir un plan spécifique pour chacune des matières qui existent, là, il y a beaucoup de scénarios possibles pour les services d'urgence. On n'est pas des chimistes, on n'est pas des spécialistes des matières dangereuses dans tous les services incendie. Donc pour pallier à ça, dans le fond, on utilise le guide des matières dangereuses, là, le fameux CANUTEC, là. On fait appel à CANUTEC. Ce n'est pas le guide de CANUTEC. Mais en réalité, ce qu'on demande dans les plans de mesures d'urgence, c'est de s'assurer qu'au moins, on a une codification, une identification des matières dangereuses, à quel emplacement ils sont situés sur le site. Dans le cas qu'on a actuellement, quand on avait fait des rencontres avec l'initiateur, on avait établi un numéro de UN, là, un qui avait déjà... qui était potentiel, qui était référé pour ce produit-là.

2720

2725

Nous, en ayant ce numéro-là UN, qui est un numéro spécifique en matières dangereuses, ça nous donne référence à une fiche d'intervention qui est très générale. C'est vraiment pour les premières minutes d'une intervention. Donc la première chose qu'on a à faire, nous, quand on fait face à une intervention en matières dangereuses, c'est premièrement essayer d'approcher le vent dans le dos jusqu'à tant qu'on soit capable d'identifier c'est quoi la problématique et réussir à avoir les informations sur la matière. Essayer d'identifier c'est quoi la matière.

2730

Une fois qu'on est capable d'identifier, et là, c'est là que les gens de Triumvirate peuvent nous donner un grand coup de main, c'est si toutes les matières sont bien classées, sont bien placées puis ils sont capables de me dire c'est telle matière qui est impliquée, mais nous, ça nous aide à nous guider vers la bonne fiche d'intervention, donc nous donner les bons conseils, les bons périmètres.

2735

À l'intérieur de cette fiche-là, j'ai sorti la fiche justement pour le produit qu'on avait en cause, mais dans le fond, nous, ce qu'on aurait, c'est une évacuation, ce que ça nous dit là-dedans, si ce produit-là est en feu, je dois faire une évacuation immédiate de 800 mètres. Immédiat. 800 mètres, c'est quand même un bon rayon, mais dans le cas qu'on a, on parlait que les premiers quartiers étaient à peu près ça, résidentiels, à partir de 800 mètres.

2740

Évidemment, il faut évaluer la direction du vent. Et c'est une évacuation ou un confinement, là, c'est plus... tout dépendamment de quand on parle des toxiques, on a plus tendance à faire un confinement qu'une évacuation, et après ça, bien, on évalue, on prend contact avec les gens de

2745

2750 CANUTEC et/ou les gens du ministère de l'Environnement qui, eux, peuvent nous peaufiner un peu plus ce périmètre-là avec le temps et le réduire ou l'augmenter en fonction du scénario et les informations qu'on a. Donc, c'est la manière de procéder dans l'ensemble pour nos... quand on a à travailler avec une matière dangereuse, que ça soit avec un camion, transport de matières dangereuses ou un bâtiment en tant que tel.

2755 Si, dans le fond, l'intervention implique un incendie, c'est géré comme un incendie. Si c'est un déversement, donc c'est des vapeurs toxiques ou des choses comme ça, c'est vraiment géré avec une équipe d'intervention de matières dangereuses spécifiques à ce moment-là. Donc, ce n'est pas le même type d'intervention. Ce n'est pas la même approche.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

OK, c'est bon. Merci. Je vais poser une dernière question à monsieur Murray. Donc, dans le réservoir de 75 000 litres, c'est des huiles organiques, si je comprends bien, est-ce que vous allez connaître en tout temps la composition des produits qui va y avoir dans ce réservoir-là?

2765 **M. ROBERT MURRAY :**

2770 Alors, Monsieur le président, ça fait... oui, parce que c'est une substance qui est déjà utilisée, cette huile organique là récupérée un peu. Et donc, elle a déjà sa... comme monsieur Isabelle a dit, on a déjà une classification UN pour cette huile-là, qui la qualifie. Il y a d'autres substances qui sont gérées au site, comme des acides, et des bases, et tout ça. Alors si l'incident en question affecte aussi les autres substances, on va communiquer avec la Ville c'est quoi les matériaux affectés pour qu'on peut savoir les interventions bien dirigées.

2775 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, bien, merci beaucoup. Monsieur Dansereau, je vous remercie. Donc, vous voyez, encore une fois, on a fait pas mal de pouce sur une question et une sous-question, donc d'où l'importance, là, de venir poser vos questions et nous présenter vos préoccupations.

2780

**M. CLAUDE DANSEREAU :**

Monsieur le président, est-ce qu'il y a d'autres intervenants?

2785

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2790

**M. CLAUDE DANSEREAU :**

Oui, OK, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2795

Donc, le prochain intervenant serait... intervenante serait madame Fabienne Chabot. Rebonsoir, madame Chabot.

**Mme FABIENNE CHABOT :**

2800

Bonsoir. Alors, on s'en va dans un autre domaine. En fait, le but de ma question, c'est d'un peu plus comprendre le contexte dans lequel on a ce type de projet dans notre environnement, puis vous allez comprendre, c'est à propos du zonage que portent mes questions, le zonage qu'on a dans la ville de Contrecoeur. Alors le but, ça serait de comprendre qu'est-ce qui explique le zonage du site de Triumvirate. Et quand je dis le « site de Triumvirate », là, on peut bien voir sur la carte qu'il y a aussi à côté, je ne sais pas si ça appartient aussi à Triumvirate, mais il y a une petite... il y a un petit lot, là, qui est dans une zone pour l'industrie lourde et l'industrie déchets et matières recyclables. Donc, on peut comprendre qu'ils sont pour l'industrie de déchets et matières recyclables, que ça correspond à eux. Mais tous les autres, tout le reste des zones à Contrecoeur pour industrie lourde et déchets et matières recyclables se retrouvent à l'ouest de la Pomme-d'Or.

2805

2810

Alors quand on regarde les cartes du territoire, il y a juste une petite enclave pour ce milieu-là. Donc, ça sera un peu de comprendre, bien, d'abord, pourquoi, surtout qu'on est justement préoccupé de la proximité, là, de ce type de projet là avec les secteurs résidentiels. Donc, comment se fait-il qu'on en arrive là. Puis, puisque le principe des zonages, des zones, on ne les comprend

2815

pas, c'est qu'est-ce qui fait aussi qu'on... qu'est-ce que ça implique d'avoir ce type de zones là, puis comment qu'on choisit les zones? Voilà, en gros, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2820

Parfait, merci.

Mon collègue veut intervenir? Non? Donc, on va diriger la question à monsieur Gendron.

2825

**M. GUILLAUME GENDRON :**

2830

Oui, merci, Monsieur le président. En fait, le zonage est établi dans la réglementation de zonage, toujours en fonction des affectations du plan d'urbanisme. Le plan d'urbanisme qui lui aussi doit être conforme à des échelons de gouvernement qu'on appelle supérieurs, donc dans ce cas-ci, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Marguerite-D'Youville qui, elle, doit être aussi conforme, c'est-à-dire être en conformité avec le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM*, qui est la Communauté métropolitaine de Montréal.

2835

Donc, tout ça fait en sorte que lorsqu'on met en place un règlement de zonage, l'usage qui est autorisé doit obligatoirement respecter les dispositions des grandes affectations établies au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement et au PMAD de la CMM. Tout ça nous amène dans un espèce de carcan où est-ce qu'on détermine clairement ce qui est autorisé et ce qu'il ne l'est pas. Et dans ce cas-ci, en effet, depuis 2009, c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme de la Ville de Contrecoeur, ces terrains-là ont été mis en affectation industrielle à contrainte élevée. Que ça soit pour des raisons historiques, je ne peux pas malheureusement me prononcer, là, sur l'histoire, là, en tant que telle de tout ce secteur-là, mais c'est la raison pour laquelle le zonage a été établi ainsi. Et il a toujours été ainsi à ma connaissance, là, dans ce secteur-là au niveau de l'industriel lourd qu'on appelle.

2840

**LE PRÉSIDENT :**

2845

Merci, monsieur Gendron. Donc, je vais passer la parole à mon collègue.

2850 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, effectivement. En fait, pour aller un petit peu dans le sens de notre intervenante ici, peut-être vous pouvez nous éclairer sur le changement de zonage qui a été fait, je pense, cette année, il me semble en février, là, qui est le Règlement 1325-2024, où, effectivement, ce qu'on  
2855 comprend, puis peut-être vous pouvez nous éclairer là-dessus, c'est que le changement a été modifié au règlement de zonage pour justement industriel lourd.

**M. GUILLAUME GENDRON :**

2860 Oui, exactement.

**LE COMMISSAIRE :**

Pouvez-vous nous expliquer, effectivement, parce que vous avez parlé de 2009 tout à  
2865 l'heure du plan d'urbanisme, est-ce que c'est un ajustement qui aurait... à retardement du plan... du règlement de zonage? Ou, en fait, expliquez-nous peut-être la raison pour laquelle vous avez modifié ce zonage-là quelque part, je pense, en février, si je ne me trompe pas?

**M. GUILLAUME GENDRON :**

2870 Oui, c'est ça, c'était bien en 2024. L'affectation plan d'urbanisme a toujours été industriel lourd ou affectation, en fait, industrielle à contrainte élevée. La modification, là, au règlement... au zonage, donc au plan de zonage a été faite pour des raisons, là, que généralement, c'est des raisons légales que je ne suis pas en mesure, là, de vous donner une réponse précise ce soir. Je vais prendre  
2875 en note, là, la question pour faire un historique de pourquoi.

Nous, au Service de l'urbanisme, on reçoit des commandes pour donc de nous demander de modifier le règlement, puis par la suite, ces modifications-là au règlement de zonage sont justifiées par résolution du conseil. Donc le conseil, quand il demande une modification au plan d'urbanisme,  
2880 au plan de zonage, ils vont mettre des considérants dans leur résolution, donc ils vont justifier le pourquoi.

2885 Donc probablement qu'en allant chercher cette résolution-là, on pourrait déterminer beaucoup plus clairement les raisons qui ont mené à cette modification-là. Mais comme ça a beaucoup d'aspects légaux aussi là-dedans, là, nous, on s'occupe de modifier selon les règles de l'art. On ne s'implique pas trop dans l'aspect légal du pourquoi nécessairement.

**LE COMMISSAIRE :**

2890 Et peut-être une autre partie de cette question-là, effectivement, bon, l'entreprise existe déjà, est-ce qu'au niveau zonage strictement, peut-être nous dire, ou demain peut-être si vous n'avez pas l'information ce soir, est-ce que l'entreprise, telle qu'elle est maintenant, est conforme au précédent zonage, donc avant le changement qui a été... Est-ce que l'usage, finalement, est conforme au zonage qui existait avant le changement?

2895

**M. GUILLAUME GENDRON :**

2900 Donc, en date d'aujourd'hui, l'usage est conforme à la réglementation de zonage. Avant la modification du plan de zonage en 2024, cette zone-là était en industriel léger, donc elle était en droit acquis.

**LE COMMISSAIRE :**

2905 OK, donc elle était... l'usage... en fait, l'occupation actuelle est, vous jugez à la Ville, que c'est un industriel lourd maintenant?

**M. GUILLAUME GENDRON :**

2910 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

2915 OK.

**M. GUILLAUME GENDRON :**

Tout à fait. Ça rentre dans l'affectation industrielle.

2920

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, l'entreprise avait un droit acquis sur...

2925

**M. GUILLAUME GENDRON :**

Sur leur usage, en effet.

**LE COMMISSAIRE :**

2930

Sur leur usage.

**LE PRÉSIDENT :**

2935

Madame Chabot, donc, est-ce que vous avez une sous-question à votre...

**Mme FABIENNE CHABOT :**

Oui, peut-être. Juste, donc je comprends qu'ils n'étaient pas dans le bon secteur, mais ils étaient déjà là, donc on a corrigé le zonage pour refléter l'activité. Donc, actuellement, dans les activités actuelles, c'est déjà considéré comme de l'industrie lourde, OK. Ce n'est pas l'unité de... ce n'est pas le nouveau projet qui fait que ça se qualifie pour l'industrie lourde, déjà dans l'état actuel des activités, c'est de l'industrie lourde, que je comprends?

2940

**LE PRÉSIDENT :**

2945

Oui, monsieur Gendron.

2950

**M. GUILLAUME GENDRON :**

Oui, exactement, l'usage actuel est déjà considéré comme de l'industrie lourde prévue par le plan... l'affectation plan d'urbanisme et à la réglementation de zonage.

2955

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame Chabot.

2960

**Mme FABIENNE CHABOT :**

OK, merci.

**LE COMMISSAIRE :**

2965

Peut-être juste une mini question. Donc, dans le fond...

**LE PRÉSIDENT :**

2970

OK, bien, restez là. On fait pouce encore sur vos questions.

**LE COMMISSAIRE :**

2975

Oui, c'est juste pour bien comprendre, effectivement. Donc ce que je comprends, c'est que l'arrivée de cet nouvel équipement ne nécessite pas un changement de zonage?

**M. GUILLAUME GENDRON :**

2980

Non, présentement, le tout est ce qu'on considère de plein droit, donc conforme à la réglementation en vigueur.

**LE COMMISSAIRE :**

Très bien. Merci.

2985 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Bien, merci beaucoup, madame Chabot.

2990 Donc, la prochaine intervention va être faite par monsieur Jean Rioux. Monsieur Jean Roux, pardon. Excusez-moi. Bonsoir, monsieur Roux.

**M. JEAN ROUX :**

2995 Bonsoir, (inaudible). Ça ne sera pas trop long, j'avais... mais il y a deux volets qui a déjà été parlé. Je vais juste spécifier, c'était les eaux qui sortaient du site que je voulais savoir où est-ce qu'ils allaient. On n'a pas une bonne réponse. J'espère que dans le futur, on va avoir une réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

3000 On peut la reposer, monsieur Roux.

**M. JEAN ROUX :**

3005 Non, non, je vais attendre pour voir s'il va avoir une réponse un petit peu plus tard, là. La deuxième, c'était un des citoyens qui a amené si le feu, il pogne dans ce site-là avant que tout soit traité, c'est là qu'est le danger pour le monde, vu que le vent dominant, il est sur l'autre bord, puis je suis d'accord avec vous, Monsieur le président, quand vous avez dit : Si le vent, il est plus fort que... ça va aller plus que 350 mètres, puis ça, je suis certain.

3010 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, en fait, on va voir demain, là, la réponse plus précise de l'initiateur là, mais... parce qu'il y a des modélisations qui sont faites, mais je pense qu'on a quand même obtenu des informations intéressantes ce soir, là, pertinentes, en fait.

3015 **M. JEAN ROUX :**

Parce qu'il faut penser qu'il y a une école qui va se bâtir pas loin, là.

**LE PRÉSIDENT :**

3020

Oui.

**M. JEAN ROUX :**

3025

Le troisième volet, c'est que sur l'environnement, là, qu'est-ce qu'on parle de l'eau, de la boucane, il y a des émanations qui sortent de l'usine. Je ne comprends pas comment ça se fait qu'on ne sait pas encore aujourd'hui dans l'étude qu'il y a 10 compagnies pareilles qui marchent aux États-Unis, il y en a 1 ou 2 en Ontario, si je me souviens bien, là, qui est en fonction, ou 4, là, puis ils doivent déjà savoir dans l'air, là, qu'est-ce qui se projette dans l'air. L'étude, là, s'ils veulent, ils peuvent le savoir, là, vu que ces compagnies-là sont déjà en opération aux États-Unis puis en Ontario. Moi, ma question est : il y a-tu... la compagnie ont-tu été voir c'est quoi qui sort de là? Puis si c'est dans les règlements du Québec ou c'est des règlements des États-Unis qu'ils ont là-bas?

3030

**LE PRÉSIDENT :**

3035

C'est bon.

**M. JEAN ROUX :**

3040

C'est ça, ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

3045

Votre question est très claire, puis c'est intéressant, donc je vais la diriger vers monsieur Murray. Donc, est-ce que vous avez tenté d'obtenir des informations sur les autres compagnies qui ont acheté l'unité que vous prévoyez installer dans votre entreprise?

**M. ROBERT MURRAY :**

3050

Alors, on a regardé avec l'entreprise, le fournisseur, pour voir des données pour des autres sites. L'information n'a pas été communiquée vers nous. On n'a pas... on n'a pas eu accès à ces informations-là sur les rejets spécifiquement de ces tierces parties là. On a fait... j'ai fait des

3055 recherches puis je n'ai pas rien pu rien obtenir malheureusement. Par contre, ce qu'on sait, c'est que ces sites-là sont en opération depuis longtemps et on a fait des recherches et on n'a pas trouvé des indices... des indications de non-conformité avec la réglementation dans la juridiction dans lequel ils sont situés. Surtout aux États-Unis, parce qu'il n'y en a pas en Ontario de ces unités-là. Il y en a une en Alberta, mais ils traitent quelque chose un peu différent. Alors, ce n'est pas tout à fait la même chose. Mais donc, j'ai... on n'a pas pu obtenir de données précises des émissions qui sortent des autres unités.

3060

**LE PRÉSIDENT :**

3065 Mais quelle démarche concrète, vous avez faite? Est-ce que c'est vis-à-vis le fournisseur ou est-ce que vous avez contacté... Vous dites, vous avez fait des recherches, j'aimerais que vous soyez un petit peu plus précis là-dessus, là. C'est... vers qui vous avez dirigé vos questions pour savoir qu'est-ce qu'il y avait comme émanation à la sortie de cette... de ce procédé-là.

**M. ROBERT MURRAY :**

3070

Alors, on a évidemment... on a contacté le fournisseur de la technologie, mais on a fait des tentatives pour trouver des informations qui seraient publiquement disponibles. Il y a beaucoup d'informations qui sont publiquement disponibles quand même. J'ai... malheureusement, je n'ai rien pu trouver.

3075

**LE PRÉSIDENT :**

Mais le fournisseur, lui, vous a donné quoi comme information?

**M. ROBERT MURRAY :**

3080

Il n'avait pas d'information sur la performance des unités, parce que lui vend l'équipement, il vend l'équipement avec des garanties de performance, mais l'opération de ces unités-là n'est pas dans son domaine d'activités. Alors, c'est des tierces parties, ils ne partagent pas nécessairement leur information. Alors, je n'ai pas... je ne l'ai pas.

3085

**LE PRÉSIDENT :**

OK.

3090

**M. ROBERT MURRAY :**

On a fait des tentatives, puis on n'en a pas.

3095

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

3100

Sur justement, étant donné qu'ils fournissent des garanties de performance, j'imagine qu'ils doivent avoir des données pour démontrer que ces garanties-là sont véritables. Ils doivent s'appuyer... Mais, en fait, j'imagine; je vous demande la question, est-ce que vous savez si dans les garanties, on a effectivement des études qui permettent de valider ces garanties-là?

3105

**M. ROBERT MURRAY :**

Ils ne nous ont pas donné d'études en tant que telles pour valider comment est-ce qu'ils ont validé leur garantie de performance, mais ils nous ont donné un sommaire avec la destruction des différents composés... c'est un tableau qui est dans l'étude d'impact ou plusieurs substances et le taux de destruction selon la température de l'unité qui nous ont fourni. Mais l'étude qui alimente ce sommaire-là, ils ne nous l'ont pas donnée.

3110

**M. JEAN ROUX :**

Je ne comprends pas.

3115

3120

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, en fait... bien là, je ne peux pas répondre à la place de monsieur... c'est quoi que vous... je ne sais pas, est-ce que vous pourriez préciser votre...

3125

**M. JEAN ROUX :**

Mais s'il y a déjà des compagnies ailleurs qui marchent avec ce système-là, c'est facile d'avoir des rendements de ces fonctionnements-là, là. Je ne vois pas pourquoi que tu pars quelque chose, tu ne t'informes pas si tu vas être dans les normes avant de l'installer. Moi, je vais donner un exemple, là, la cimenterie dans le nord, là, il y a du monde qui meurt à cause de ça, là. Il me semble que, avant d'être installée, ils auraient dû checker avant s'ils rentraient dans nos lois réglementaires du Québec. C'est ça je demande aujourd'hui pour voir s'ils font ça avant d'installer leurs machines.

3130

**LE PRÉSIDENT :**

Ce que j'ai compris... Mais, en fait, c'est un peu la... puis moi, je l'ai vu dans l'étude d'impact, le tableau auquel fait référence monsieur Murray, là, je ne veux pas répondre à sa place, mais le... ce que j'ai compris de ce qu'il nous a dit, c'est que le fournisseur de la machine donne la performance que le brûleur qui va brûler les gaz à la fin, là, donne la performance d'élimination de ces gaz-là pour un certain nombre de composés, c'est bien ça? Puis il y a un tableau dans l'étude d'impact là-dessus.

3135

3140

Ça, le fournisseur le donne. Ce qu'il ne donne pas, c'est comment il a obtenu ces informations-là. Donc ça, c'est la réponse à laquelle... c'est la réponse que l'on a actuellement, là, donc...

3145

**M. JEAN ROUX :**

Parce que c'est un vendeur.

3150

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, là, je ne veux pas commenter plus, ne je veux pas aller plus loin au niveau de vos...

3155 **M. JEAN ROUX :**

En tout cas, je pense, Monsieur le président, que la compagnie devrait se pencher au moins vers d'autres compagnies d'aujourd'hui qui fonctionnent depuis tant de temps chercher ces résultats-là et le rendre public.

3160 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, donc écoutez, on en prend note. Donc...

3165 **M. JEAN ROUX :**

Merci, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

3170 Bien, c'est moi qui vous remercie, monsieur Roux.

Prochaine intervention, on va y aller avec, ça va être madame Catherine Rondeau. Rebonsoir, madame Rondeau.

3175 **Mme CATHERINE RONDEAU :**

3180 Donc ma question, en fait, va concerner la gestion du bruit. Donc, on a parlé beaucoup des contaminants dans l'air, et tout ça, là, on n'a pas parlé de bruit encore, là. C'est sûr que j'ai lu le document émis par Stantec, là, qui date de 2022 où on indique que l'impact sonore du projet en termes de décibels perçus par les habitations à proximité, là ils ont ciblé deux rues en particulier, bien, en fait, ces décibels-là reçus par ces habitations-là ne seraient pas significatifs.

3185 Donc, ils en concluaient qu'aucune mesure d'atténuation particulière ni aucun suivi en phase d'une exploitation ne sont jugés requis. Donc, l'évaluation a été faite à partir d'une formule qui permet d'estimer la réduction de la pression acoustique entre deux distances d'une source d'émission sonore, mais ce calcul-là ne semble pas prendre en compte les décibels qui sont déjà générés par

ce qui est déjà présent, comme les autres usines, l'autoroute. On parle d'une école primaire, là, j'ai deux enfants, je travaille dans le milieu scolaire, ça fait du bruit, des élèves à la récréation.

3190

Donc, c'est ça. Donc, je blague, mais, en fait, c'est que ça a été calculé en termes de leurs propres décibels. Des décibels, ça peut s'additionner, pas à raison de un pour un, mais si on prend, par exemple, 85 décibels plus 85 décibels, bien, ça va donner plus 3 décibels. Donc, je me questionne à savoir comment on va mesurer les décibels totaux captés par les habitations approxima... il est tard, hein, là, il est rendu 22 h... les résidences à proximité avec l'ajout de cette nouvelle source là. Donc, parce que j'entends beaucoup, on a mesuré ci, on a mesuré ça, mais les mesures sont toutes en vase clos, ne sont pas contextualisées, ne sont pas prises au cumul des autres sources qui sont déjà présentes. Donc ma question, c'est est-ce que quelqu'un va prendre la mesure des décibels totale qui serait perçue par les résidences avec l'ajout de cette nouvelle source de décibels?

3195

3200

**LE PRÉSIDENT :**

Je comprends très bien votre question. Je vais la diriger à monsieur... d'abord à monsieur Murray. Donc, la question de madame Rondeau est très claire, c'est : est-ce que vous avez... je l'ai lu aussi dans l'étude d'impact, est-ce que vous avez estimé que le mécanisme que vous achetez va générer 85 décibels à 1 mètre? Donc... Mais ça, c'est une chose. Mais, est-ce que vous avez tenté d'évaluer dans un périmètre x, y ou z, qu'est-ce que ce nouveau procédé là va ajouter au bruit ambiant qui est généré par l'ensemble des usines autour?

3205

3210

C'est bien votre question, madame?

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

Oui. Bien, effectivement, là, de contextualiser cette donnée-là, en addition de ce qui est déjà en place, là, on a quand même l'autoroute 30 qui est à proximité, il y a les autres usines, il y a le bruit du voisin avec sa tondeuse.

3215

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est un peu, en fait, c'est un effet cumulatif que...

3220

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

Voilà, merci.

3225

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce que vous avez l'intention d'évaluer cette variable-là?

3230

**M. ROBERT MURRAY :**

Alors dans l'étude de l'impact, on a fait la première évaluation pour déterminer la possibilité de problématique de bruit et on conclut que, selon nous, il ne devrait pas y avoir de possibilités. Mais ce n'est pas la dernière étape, ce n'est pas le dernier jalon qui devrait être franchi. Dans les phases subséquentes, quand, Monsieur le président, si on accède à la prochaine phase, évidemment, on doit aller dans les demandes d'autorisation du ministère de l'Environnement. Et dans ces demandes-là, on doit faire... on doit s'assurer qu'on rencontre... il y a une politique pour le bruit, un guide d'instruction, dont le nom exact m'échappe, mais qui fait en sorte que l'évaluation doit tenir compte pour le bruit ambiant, et tout ça, qu'on doit rencontrer toutes les normes. Et cette étude-là, elle est... elle tient en compte beaucoup de spécificités. C'est chaque ventilateur, la localisation de chaque ventilateur. Tout ça, ça, c'est le bruit causé par le projet, mais aussi qu'on doit évaluer le bruit avant le projet et on doit modéliser les deux. Cette étude-là devrait être faite avant la première pelletée de terre.

3235

3240

3245

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Je vais rediriger la question à monsieur Laporte, mais de façon un peu différente. Donc, est-ce qu'advenant l'autorisation du projet, vous pourriez exiger... vous allez exiger l'étude à laquelle monsieur Murray fait référence, et est-ce que ça pourrait hypothétiquement, s'il y a des dépassements, entraîner de la part du ministère d'exiger des mesures d'atténuation?

3250

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Effectivement, Monsieur le président, c'est possible d'ajouter des mesures d'atténuation s'il y a des problèmes au niveau du bruit. De la façon dont on a vu ça, l'atténuation du bruit dû à la

3255

3260 distance dans le cadre du projet est vraiment importante. À 100 mètres de distance, on a un bruit de l'entreprise qui vaudrait environ 45 décibels, puis c'est un secteur où 70 décibels est la limite. Alors, on est loin, puis à 100 mètres, on est encore loin des récepteurs sensibles. Alors pour nous, actuellement, le bruit n'était pas jugé problématique. Mais, effectivement, s'il y a des informations supplémentaires qui laissent croire qu'il y a un bruit de fond important, puis que ça ajouterait de façon significative, puis que ça pourrait avoir des nuisances, il est toujours possible d'ajouter ces suivis-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3265 Et, est-ce que votre évaluation tient compte de ce que madame Rondeau a mentionné? La contribution du projet au bruit ambiant actuel, donc s'il y aurait une addition au bruit ambiant actuel, ça, est-ce que votre modélisation tient compte de ça?

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

3270 La note d'instruction 9801 sur le bruit traite spécifiquement des entreprises qui génèrent le bruit. Et pour le cumul des sources, je vais vérifier puis je vous reviendrai avec une réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

3275 Parfait. Merci beaucoup. Donc, vous nous reviendrez demain avec une réponse complémentaire, c'est bien.

Mon collègue a une...

**LE COMMISSAIRE :**

3285 Oui. La question s'adresse à monsieur Gendron. En fait, vous avez, j'imagine, dans votre municipalité un règlement sur le bruit. Est-ce qu'il s'applique dans le contexte de ce projet-là?

**M. GUILLAUME GENDRON :**

Oui, le Règlement sur les nuisances, en fait, et la paix publique mentionne que le niveau décibel pour les secteurs industriels ne doit pas dépasser 60 décibels lorsqu'on est à la limite

3290 extérieure du terrain. Donc, techniquement, lorsqu'il y a une situation qu'on nous mentionne du bruit supérieur à cette norme-là, on se déplace avec des outils que je dois avouer qui sont, somme toute, assez limités, là, parce qu'on n'a pas d'expert en bruit dans l'équipe de la Ville de Contrecoeur, mais on va faire des relevés pour voir s'il n'y a pas des dépassements importants de cette norme-là.

3295 **LE COMMISSAIRE :**

3300 Puis dans ce cas-là, je redistribuerais peut-être cette même question à monsieur Murray. Avez-vous tenu compte de la réglementation municipale sur le bruit? Parce que vous avez mentionné tout à l'heure 70 décibels, ou c'est dans votre étude d'impact. Là, je comprends que la norme qui s'applique ou la réglementation dit 60 décibels à la limite de propriété. Est-ce que c'est quelque chose que vous avez pris en considération dans votre étude d'impact?

**M. ROBERT MURRAY :**

3305 Alors non, je ne crois pas, mais c'est une... c'est une réalité qu'on va intégrer lorsqu'on va faire la conception finale pour l'usine, évidemment, pour s'assurer qu'on rencontre la réglementation municipale. Alors, c'est au moment de la conception qu'on a l'opportunité pour régler beaucoup des problèmes.

3310 **LE COMMISSAIRE :**

OK.

**M. ROBERT MURRAY :**

3315 Hein. Alors, c'est à ce moment-là qu'on va s'assurer qu'on est conforme. Pas après, parce que ça coûte beaucoup plus cher régler un problème après. En conception, c'est la clé d'or là-dedans.

3320 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, madame Rondeau?

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

3325

Oui, ça va. Bien, en fait, vous avez répondu à ma sous-question, parce que mon inquiétude était du fait que l'initiateur mentionnait déjà, là, dans le document de 2022 qu'il n'y aurait pas de suivi en phase d'exploitation quant au bruit émis. Ce que je comprends, c'est qu'on a quand même des mécanismes pour venir intervenir si jamais il y avait une problématique.

3330

**LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais vous dire quelque chose.

3335

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

Ah, bien.

**LE PRÉSIDENT :**

3340

Vous vous êtes présentée tout à l'heure en disant que vous n'étiez pas une spécialiste, je vous dirais que vous avez une connaissance impressionnante de ce que vous traitez. Donc, il est clair que vous avez lu avec finesse les éléments que vous vouliez, qui vous préoccupaient. Vous êtes allée chercher ça dans l'étude d'impact et vous le rendez d'une façon admirable. Donc, vous n'êtes peut-être pas une spécialiste, madame Rondeau, mais vous avez une façon d'assimiler l'information qui est excellente. Donc, je tiens à vous féliciter.

3345

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

3350

Tout ça entre 21 h et 22 h hier soir et sur mon heure de dîner.

**LE PRÉSIDENT :**

Ma foi, c'est encore plus impressionnant. Donc, merci beaucoup.

3355

Il nous reste trois intervenants. On va fermer le registre pour ce soir. Donc, il va être réouvert demain à 13 h 30 sans problème, et on va voir si on peut, dépendant, là, de l'étendue des discussions, là, je ne voudrais pas aller plus tard que 22 h 30, là, parce que j'imagine que tout le

monde a sa journée dans le corps. Donc, allons-y avec... la prochaine intervention serait... là, Maxime Maher. Bonsoir, monsieur Maher.

3360

**M. MAXIME MAHER :**

Bonsoir. Dans le fond, ma question, elle va probablement au ministère de l'Environnement. Dans le fond, la question, c'est qu'après l'étude, là, qu'est-ce qui concerne beaucoup les gens ici, c'est l'effet cumulatif de la compagnie qui va avoir sur l'air ambiant à Contrecoeur étant donné qu'il y a déjà des grosses entreprises ici comme Arcelor Mittal, on a Caneptha qui traite des produits hauts en carbone, qui ont été dans l'eau chaude en 2021 pour avoir des grosses émanations de poussière. Il y a Synagri, des fertilisants. Est-ce que le ministère a fait des études ou peut démontrer que Triumvirate ne sera pas la goutte qui fera déborder le vase en question de qualité de l'air à Contrecoeur?

3370

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, je comprends très bien votre question, je vais la diriger à monsieur Laporte. Et donc, la question porte sur les effets cumulatifs. Je sais, monsieur Maher, que bon, lorsque le ministère reçoit un projet, il envoie ce qu'on appelle une directive à l'initiateur. Cette directive-là, c'est un peu une table des matières qui élabore qu'est-ce que l'étude d'impact devrait contenir. Et si je ne m'abuse, il y avait un élément sur les effets cumulatifs. Donc, je vais demander à monsieur Laporte de nous dire s'ils ont demandé à l'initiateur... s'ils ont effectivement demandé à l'initiateur d'évaluer les effets cumulatifs de leur projet et si le ministère a jugé que les évaluations avaient été faites convenablement.

3375

3380

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Merci pour votre question. Le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* est prévu pour évaluer les émissions de la région. Donc, ça évalue les effets cumulatifs de l'ensemble des activités émettrices. Donc, la modélisation que l'initiateur a faite a démontré qu'il y avait certains dépassements de normes actuellement, puis il a démontré que, en faisant son projet, il n'y avait pas plus d'émissions pour les contaminants qui dépassaient des normes. Donc, c'est comme ça que le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* est monté. C'est vraiment en évaluant les effets cumulatifs de l'ensemble des activités de la région. Peut-être que je peux quand même laisser

3385

3390

monsieur Légaré Lavergne, qui est analyste pour la modélisation de la dispersion atmosphérique, ajouter un complément de réponse si ce n'était pas clair, ma réponse.

3395 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Bon, merci beaucoup, monsieur Laporte. Donc, on va y aller avec monsieur Légaré Lavergne. Donc la question étant, est-ce que les... là, on comprend que vous avez demandé à l'initiateur d'évaluer s'il y avait des effets cumulatifs, et donc est-ce que... comment le ministère a considéré, là, que l'évaluation... si l'évaluation avait été satisfaisante? Donc, je vais vous laisser répondre.

3400

**M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :**

Bonjour, Monsieur le président. Julien Légaré Lavergne la Direction de la qualité de l'air. Donc concernant la modélisation des contaminants atmosphériques, généralement, ce qu'on demande, c'est de considérer des concentrations initiales dans l'air pour tous les contaminants. Dans le cas où est-ce que cette concentration initiale là est disponible pour le site actuel, on demande de l'utiliser immédiatement. Sinon, par défaut, le ministère offre des concentrations initiales, comme par exemple pour les particules totales ou les particules fines, là, on parlait de poussière tout à l'heure, donc c'est ce genre de choses là qui est recommandé, puis c'est ce que l'initiateur a fourni dans sa modélisation.

3405

3410

**LE PRÉSIDENT :**

Et donc, je dirais, bien, je comprends que si vous avez accepté la recevabilité de l'étude d'impact, c'est que c'était à la satisfaction du ministère?

3415

**M. JULIEN LÉGARÉ LAVERGNE :**

Donc, en suivant la concentration initiale qu'ils ont utilisée, c'était l'approche à prendre pour évaluer l'impact du projet.

3420

3425

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà. Donc, monsieur Maher, je ne sais pas si ça répond à votre question.

3430 **M. MAXIME MAHER :**

Bien, en fait, oui et non. Parce que, dans le fond, le cumulatif, ce que je voulais dire, ce n'est pas par rapport à une, mais par rapport à toutes les régions, là vous parlez de seulement ce que Triumvirate va sortir dans l'environnement. Je vous parle de s'ils sont dans les normes. Tout le monde est dans les normes, mais est-ce que le total des émanations de toutes ces entreprises-là vont dépasser les normes totales établies par le ministère.

3435

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

3440

**M. MAXIME MAHER :**

Puis j'ai une question, y a-tu des tests d'air qui ont été faits récemment? La dernière étude est en 2016. Je crois avoir vu des stations de mesure en 2021, 2022. Je pense que l'étude n'est probablement pas sortie encore.

3445

**LE PRÉSIDENT :**

Bon, je vais reformuler la question, puis je comprends votre point de vue. Donc, est-ce qu'il y a eu une évaluation récente des contaminants dans l'air et est-ce qu'il y a eu une évaluation de la contribution additionnelle qu'aurait le projet de Triumvirate sur la condition actuelle. Monsieur Laporte?

3450

3455 **M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Vous irez lire l'article 197, si ça vous intéresse, du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*. Ça montre bien que s'il y a une norme d'un contaminant atmosphérique qui est dépassée, pas nécessairement parce que c'est émis par Triumvirate, mais que c'est émis par une

3460 autre entreprise à côté, Triumvirate ne peut pas ajouter une concentration supplémentaire de cette  
substance-là, même si elle n'en émet pas. Donc, ils doivent trouver une solution pour que cette  
concentration-là ne soit pas augmentée si la norme est déjà dépassée, même si ce n'est pas de sa  
faute. Pour les suivis actuels des résultats pour l'échantillonnage de la qualité de l'air, je ne sais pas  
si la direction régionale a des informations à ce niveau-là, puis sinon on peut vous revenir...

3465

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pourrez nous revenir demain, donc... Mais en termes simples, et c'est peut-être moi  
qui ne comprends pas, là, mais est-ce que c'est possible d'évaluer la contribution additionnelle du  
projet de Triumvirate à la condition actuelle?

3470

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Oui, ça a été fait. Il y a une condition actuelle qui a été modélisée, puis il y a le projet avec  
l'unité de désorption thermique anaérobie qui a été évalué, puis on voit la différence des  
contaminants pré-projet, avec projet, et on voit la contribution de l'entreprise.

3475

**LE PRÉSIDENT :**

OK, donc... et en tenant compte de l'ensemble des contaminants qu'il y a dans l'air toute  
industrie confondue?

3480

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Exactement.

3485

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. OK. C'est donc un peu ce que vous vouliez comme information, je pense.

3490

**M. MAXIME MAHER :**

3495

Ah oui, mais j'aimerais avoir le document qui montre les émanations d'Arcelor Mittal qui contribuent aux émanations de Canepsta, qui contribuent aux... C'est le total de tout ça que j'ai de la misère à comprendre si ça a été étudié.

3500

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

On ne pourra pas dire avec certitude de quel endroit proviennent les émissions pré-projet. On sait juste qu'il y a des contaminants dans l'air actuellement. Puis après, on peut voir avec la réalisation du projet quelle va être la contribution de l'entreprise. On peut fournir le document qui a été déjà soumis, mais ça va être plus facile...

3505

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous pourriez déposer le document. Bon, bien ça, c'est bien. Donc, on va avoir de l'information additionnelle sur cette question-là. Bien, merci beaucoup, monsieur Maher.

3510

**M. MAXIME MAHER :**

Parfait. Merci.

3515

**LE PRÉSIDENT :**

Prochaine intervention va être faite à monsieur Dansereau. Rebonsoir, monsieur Dansereau.

3520

**M. CLAUDE DANSEREAU :**

J'ai deux petites questions, je vais essayer de faire ça rapidement. La première question porte sur l'Annexe 4 dont on parle à la page 2. À l'Annexe 4, à la page de 2, on parle des règlements sur les matières dangereuses et on dit qu'on va traiter toutes sortes de matières dangereuses. Évidemment, il y en a 97 matières dangereuses, en fait, 97 codes pour 13 catégories. Donc, on dit qu'on va traiter sauf les matières suivantes, les combustibles à faible valeur -- ici, il manque un mot,

3525

3530 c'est faible valeur calorifique --, les matières radioactives ou explosives, et là, l'autre partie, les matières et objets contenant ou contaminés par les biphényles polychlorés, ça, c'est une catégorie à part.

3535 Alors ma question, je voulais m'assurer que la première partie -- bougez pas, je vais retrouver mon Annexe- 4 -- parce que la première catégorie concerne les huiles et graisses minérales ou synthétiques, et le code A01 et A02, on parle d'huiles usées dont la concentration en BPC est plus petite que 3 milligrammes par kilogramme et A02, huiles usées dans la concentration en BPC est plus grande que 3 milligrammes par kilogramme. Alors, je voulais m'assurer qu'en mettant dans le rapport qu'à l'exception des matières et objets contaminés contenant ou contaminés par les BPC, on ne faisait pas juste exclure la catégorie, mais on excluait aussi les deux cas de la catégorie sur les huiles et graisses minérales.

3540 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Murray, est-ce que vous pourriez répondre à cette question-là?

3545 **M. ROBERT MURRAY :**

3550 Oui, je vais répondre. Alors, au Québec, comme vous faites référence, on classifie les matières dangereuses selon, j'y vais de mémoire, environ une quinzaine de grandes classes qui commencent par des lettres de l'alphabet. C'est les classes A, B, C, D, E, F, G... bon, tout ça. Et dans chacune de ces grandes classes là, on a des sous-classes. Alors, le permis que Triumvirate a pour la gestion de matières dangereuses, il spécifie très clairement l'individualité de chacune de ces classes-là.

3555 Alors, vous avez fait référence à des huiles usées qui peuvent contenir des BPC inférieurs à un certain seuil. On peut accepter ces matériaux-là. On ne peut pas accepter les matériaux contaminés par des BPC selon une classification très spécifique, là. C'est la M7. De mémoire. Bon, je n'ai pas l'information à la portée de la main, là. Mais vraiment, on suit cette catégorisation-là qui est établie par le ministère de l'Environnement.

3560 Et je voudrais aussi ajouter l'obligation pour les générateurs de matières dangereuses de déclarer c'est quoi la classification de déchets qu'ils nous envoient pour s'assurer qu'on est conforme à la réglementation.

**LE PRÉSIDENT :**

3565 C'est bon. Donc, est-ce que c'est...

**M. CLAUDE DANSEREAU :**

3570 Je ne suis pas certain si on exclut le code A01, huiles usées dont la concentration en BPC est inférieure à 3 milligrammes, est-ce que ça veut dire que... bien, je pense avoir compris que c'est inclus parce que...

3575 **M. ROBERT MURRAY :**

Inclus.

**M. CLAUDE DANSEREAU :**

3580 Parce que sinon, matières, t'sais, la catégorie matière qu'on... Je ne sais pas. Alors matières, c'est la catégorie J01 à J09, là, matières et objets contenant des BPC ou contaminés par les BPC. Donc là, c'est clairement indiqué qu'on les exclut du traitement, mais on n'exclut pas les huiles usées, c'est bien ça?

3585 **M. ROBERT MURRAY :**

Monsieur le président, effectivement, on inclut les huiles usées qui peuvent avoir une contamination résiduelle aux BPC inférieure à un certain seuil.

3590 **M. CLAUDE DANSEREAU :**

C'est quoi ce seuil-là...

**LE PRÉSIDENT :**

3595

Pour être conforme à votre permis?

**M. ROBERT MURRAY :**

3600

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

3605

Pour être conforme avec votre permis?

**M. ROBERT MURRAY :**

Exact.

3610

**M. CLAUDE DANSEREAU :**

De là, la norme au niveau de la dioxine et furane qui sort de la torchère qui respecte les normes. J'imagine que les dioxines et furanes sont issus des BPC?

3615

**M. ROBERT MURRAY :**

3620

Monsieur le président, pas nécessairement. Les dioxines et les furanes, c'est une grande classe de contaminants qui sont issus de la combustion lorsqu'on a une présence d'une molécule de chlore. Et donc pas seulement les BPC, mais beaucoup de... il y a d'autres substances qui ont la molécule de chlore en présence de combustion, on... il y a une possibilité de générer des dioxines et furanes et c'est pour ça que le ministère de l'Environnement nous a demandé de quantifier et de regarder ça, dans lequel on l'a fait et on a démontré le respect des normes du *Règlement sur la l'assainissement de l'atmosphère*.

3625

**LE PRÉSIDENT :**

3630 Bon, je demanderais à monsieur Laporte, est-ce que vous auriez quelque chose à ajouter là-dessus?

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

3635 Peut-être ma collègue Marie-Hélène Veilleux.

**LE PRÉSIDENT :**

3640 Non, je voulais poser la question, parce que c'est... C'est bon. J'avais jeté un coup d'oeil, j'avais l'impression que vous vouliez peut-être ajouter quelque chose.

Donc, monsieur Dansereau.

**M. CLAUDE DANSEREAU :**

3645 Oui. Et finalement, à la page 16, on parle d'un plan de fermeture et de décontamination, et on parle d'un plan de démantèlement. Alors ma question, est-ce qu'il y a des garanties financières? Nulle part on parle que dans le plan, il doit y avoir des garanties financières pour financer, finalement, la fermeture et le démantèlement.

3650

**LE PRÉSIDENT :**

Là, je vais poser la question à monsieur Laporte. Est-ce que vous exigez des garanties financières pour l'éventuelle fermeture de l'industrie?

3655

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Bien, il y a des garanties financières pour l'exploitation d'un tel projet, mais il n'y a pas de garanties financières qui sont prévues pour la fermeture du site.

3660

**LE PRÉSIDENT :**

3665 OK. Et donc là, en fait, la question, je ne peux pas l'adresser vraiment, parce ça, ça serait par voie de règlement, j'imagine, et il n'y a pas de règlement qui exige de demander des garanties financières pour la fermeture d'une industrie chimique.

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

3670 C'est ça, mais l'entrepreneur, l'initiateur s'est quand même engagé à remettre le site en état initial.

**LE PRÉSIDENT :**

3675 OK. Donc... OK, mais je vous laisse répondre à la question. Donc, monsieur Laporte semble dire que vous vous êtes engagé, dans l'éventualité d'une fermeture de l'usine, de remettre le site dans un état non contaminé.

**M. ROBERT MURRAY :**

3680 Il y a un engagement à cet effet-là, effectivement. Et j'ajouterais aussi qu'il y a la réglementation du Québec. Il s'assure qu'il y a plusieurs classes d'industrie qui ont cette obligation-là aussi de réhabiliter leurs terrains. Alors, il y a notre engagement, mais aussi il y a la réglementation.

3685 **LE PRÉSIDENT :**

OK, là, je comprends. Donc, il y a une réglementation, mais il n'y a pas de... le gouvernement n'exige pas de garanties financières, mais il y a une réglementation.

3690 **M. CLAUDE DANSEREAU :**

Merci.

3695

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, merci beaucoup, monsieur Dansereau.

3700

On va y aller peut-être avec une dernière intervention, avec madame Fabienne Chabot. Parce qu'il se fait tard et on va remettre peut-être... il y avait encore une personne qui était... mais on va voir après madame Chabot. Donc, allez-y, madame Chabot. Rebonsoir.

**Mme FABIENNE CHABOT :**

3705

Rebonsoir. Alors mes questionnements, c'est pour savoir dans les avis qu'on va donner si on doit se préoccuper de développements futurs. Puis je m'explique, là, puis ça a peut-être plus à voir avec le procédé d'évaluation en... les procédures d'évaluation générale. Je ne sais pas si le terrain de la compagnie Triumvirate permettrait, par exemple, d'ajouter, mettons que ça fonctionne, d'ajouter d'autres unités éventuellement sur son site, et est-ce que si ça arrive, est-ce que ça repasse ou une fois que le type de procédé a été... serait autorisé, dans le fond, l'ajout d'unités ne requiert pas de BAPE. Puis l'autre aspect, c'est qu'il est question, là, d'entreposer à court terme... bien, à court terme, l'huile, je crois, les huiles organiques dans le gros réservoir de...

3710

3715

**LE PRÉSIDENT :**

De 75 000.

**Mme FABIENNE CHABOT :**

3720

Oui, c'est ça. Mais avec... dans ma lecture du rapport, comme si éventuellement il pourrait faire quelque chose avec ça, là, sur place. En tout cas, c'est ce que j'ai compris, là, que ça pourrait peut-être être transformé ou je ne sais pas quoi sur place. Ça fait que ce type de développements futurs là potentiels, si j'ai bien compris, là, peut-être que je m'imagine des choses, est-ce que ça... est-ce que c'est ça, ça requerrait d'autres évaluations environnementales?

3725

3730 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, votre question est intéressante, parce que c'était une question de la commission. Je vais peut-être demander à mon collègue, est-ce que tu as la... Non. Mais la question, c'était...

3735 **LE COMMISSAIRE :**

En fait, peut-être qu'on peut l'adresser, effectivement, au ministère.

**LE PRÉSIDENT :**

3740

Oui, à monsieur Laporte.

**LE COMMISSAIRE :**

3745

Si c'est effectivement, là, la compagnie avait pour projet de rajouter une deuxième unité, est-ce que ça déclencherait à ce moment-là une autre procédure?

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

3750

Oui, possiblement. L'article 36 du *Règlement sur l'évaluation environnementale*, le quatrième alinéa prévoit que la construction de l'installation d'un incinérateur qui sert à l'incinération de matières dangereuses résiduelles et toute augmentation de capacité maximale d'un incinérateur est assujettie à la procédure à nouveau.

3755 **LE PRÉSIDENT :**

Donc ça, ça répond à votre première question, j'imagine.

**Mme FABIENNE CHABOT :**

3760

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3765

La deuxième question, c'était que vous pensiez avoir vu dans l'étude d'impact que Triumvirate pourrait éventuellement vouloir transformer les huiles organiques sur place. Est-ce que ça, c'est quelque chose que vous avez envisagé?

3770

**M. ROBERT MURRAY :**

Non, ça ne me dit rien qu'on a... Non, on n'a pas de plan de faire une transformation hypothétique de prendre cette huile-là et de faire de la styromousse. Je parle pour parler, là, mais ce n'est pas dans nos plans. Nous, on veut la préparer pour la valoriser à l'extérieur du site. On ne va pas la valoriser sur le site même.

3775

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

3780

**M. ROBERT MURRAY :**

Il y a une distinction, là. On la prépare et on veut la vendre.

**LE PRÉSIDENT :**

3785

C'est bon.

**M. ROBERT MURRAY :**

3790

Monsieur le président.

**Mme FABIENNE CHABOT :**

Et la préparer, c'est le procédé de désorption ou c'est d'autres manipulations après?

3795

**M. ROBERT MURRAY :**

3800 Non, non, c'est le procédé de désorption.

**Mme FABIENNE CHABOT :**

3805 C'est ce procédé-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est bien.

3810 **Mme FABIENNE CHABOT :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3815 Merci beaucoup, madame *Dansereau*.

3820 Finalement, je vais accepter la dernière intervention, parce que cette personne-là s'est inscrite, là. Donc, ça serait monsieur André Chartier. Non, monsieur Dansereau, là... madame André... madame, excusez-moi. Et ça, c'était la dernière intervention après que j'aie mentionné qu'on fermait le registre. Donc, bonsoir, madame Chartier.

**Mme ANDRÉE CHARTIER :**

3825 Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

3830 Vous avez eu peur?

**Mme ANDRÉE CHARTIER :**

Non, je me serais battue.

3835

**LE PRÉSIDENT :**

Vous le saviez. C'est bien. Allez-y.

3840

**Mme ANDRÉE CHARTIER :**

En fait, ma question porte sur, bien, je regardais dans les effets cumulatifs ou même à plusieurs endroits dans le document, il est question, dans l'analyse, il semble avoir eu une analyse des projets futurs dans la région à proximité. Puis souvent, c'est nommé, l'agrandissement des installations portuaires de Contrecoeur, donc le port, l'agrandissement du port, le pôle logistique et la zone industrialo-portuaire Contrecoeur, Varennes.

3845

Nulle part il n'est mentionné -- puis c'est normal -- qu'il y a une école qui est prévue à proximité. Moi, ma question, c'est est-ce que le ministère de l'Environnement, mais c'est vous qui va décider à qui adresser la question, je comprends, est-ce que les analyses auraient été les mêmes sachant qu'une école était à proximité, la dangerosité de cette industrie-là, est-ce qu'elle serait les mêmes considérations?

3850

**LE PRÉSIDENT :**

Mais votre question est très claire, je vais la diriger à monsieur Laporte.

3855

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Oui, merci beaucoup. La question de l'école est assez nouvelle pour nous. On a le temps de regarder rapidement. Ma compréhension est qu'elle est située à environ 1.2 kilomètre du site, qu'il y aurait des récepteurs sensibles un peu plus proche que celle-là, donc ça ne serait pas un récepteur sensible plus proche que celui qui est actuellement le plus proche, donc l'analyse resterait sensiblement la même.

3865

**Mme ANDRÉE CHARTIER :**

3870 En fait, on a fait des petits calculs, là, je comprends que vous êtes plus expert que moi, mais  
disons que ça joue autour du 1 kilomètre, effectivement. Mais, t'sais, ça rejoint les autres questions  
aussi. Il y a tout l'aspect des effets cumulatifs aussi, là. Ces enfants-là qui vont jouer dans la cour  
d'école, ça, t'sais, on se pose beaucoup de questions, les citoyens ici par rapport à tout ça. Parce  
qu'il y a la santé, mais il y a la dangerosité par rapport aux effets d'évacuation possibles ou des  
confinements. On ajoute un stress à la population.

3875 **LE PRÉSIDENT :**

Mon collègue veut renchérir.

**LE COMMISSAIRE :**

3880

Oui. En fait, dans le même sens, est-ce que... et la question est pour monsieur Laporte,  
est-ce qu'une école est un récepteur plus sensible qu'un milieu résidentiel, par exemple? Faites-vous  
la distinction, puis je pense que c'est un peu la question que vous posez, est-ce que, dans le fond,  
vous avez parlé d'un récepteur sensible plus proche que l'école, est-ce qu'on tient compte là-dedans,  
3885 est-ce qu'il y a une distinction qu'on peut faire entre un milieu résidentiel puis un milieu résidentiel  
avec une école?

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

3890

Je passerais la parole à monsieur Michel Duquette.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous allez nous revenir demain avec... Non.

3895

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Mais monsieur Duquette est en mesure de répondre.

3900 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, OK. Allez-y. OK, ça va. Parfait. J'avais mal compris. Allez-y, monsieur Duquette.

3905 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, Monsieur le président, Michel Duquette, ministère de l'environnement. Donc oui, une école, c'est considéré comme un élément sensible, là, comme on pourrait comparer, exemple, un CPE, des résidences de personnes âgées. Donc, c'est vraiment des endroits où c'est plus difficile à évacuer quand c'est requis de le faire, parce qu'évidemment, c'est des personnes à mobilité un peu plus restreinte que des adultes moyens, là, appelons ça comme ça. Donc oui, c'est un peu plus sensible. Par contre, au niveau résidentiel, tout dépendant de la densité, ça peut devenir un élément sensible également. Dans le fond, le résidentiel basse densité étant moins contraignant, disons, versus le résidentiel haute densité.

3915 Mais, c'est effectivement un récepteur assez sensible. Par contre, comme le disait monsieur Laporte, c'est vraiment la distance qui fait foi de tout, en tout cas au niveau des risques technologiques. C'est pareil dans les autres domaines, là, je suis pas mal certain, mais je parle pour moi. C'est certain qu'au-delà du kilomètre, là, on est vraiment dehors de la zone d'impact potentiel et même des mesures d'urgence applicables pour la compagnie qui les estimaient. Bien, eux parlaient de 350 mètres, mais en réalité, dans l'évaluation, c'était même 320 mètres, là, fait que c'est peu de choses, là, mais juste pour dire que c'est effectivement 350 mètres, la zone des mesures d'urgence qui est à planifier pour le promoteur selon les calculs qui ont été réalisés.

3925 Donc, à 1 kilomètre, on est vraiment, vraiment à une distance considérable où il y a peu de risques, là. Et que, éventuellement, il pourrait avoir des... plus de l'ordre de l'incommodation, là, t'sais, plutôt des odeurs, des choses comme ça qui pourraient survenir, mais rien qui pourrait mettre en danger la vie ou la santé des résidents ou des enfants à l'école, exemple, là. Et un confinement serait probablement suffisant. Je ne m'avancerai pas sur les mesures à prendre, mais normalement, à ces distances-là, pour le genre de concentration dont on a affaire, souvent un confinement avec fermeture des ventilations est amplement suffisant pour le temps de l'intervention pour, exemple, éteindre un incendie ou arrêter une fuite.

3930

**LE PRÉSIDENT :**

3935

Mais, j'avais compris tout à l'heure que dans votre intervention, monsieur Duquette, que ne sachant pas... imaginons, hypothétiquement, là, le réservoir d'huile organique, là, de 75 000 litres explose. Il prend feu. Et il vente en direction de l'école. On ne sait pas quelle est la composition chimique des gaz, parce que ça serait trop complexe, ça aurait été trop compliqué à modéliser. Moi, bon, je ne suis pas un spécialiste de la modélisation des contaminants aériens, mais s'il vente, s'il y a un bon vent en direction de l'école, ça pourrait franchir le 300 mètres, non?

3940

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Bien, c'est difficile de dire la distance. Par contre, ce que je vous remets à l'ordre sur la force des vents, en réalité, plus la force des vents va être élevée, plus il va avoir une dispersion des contaminants des concentrations toxiques incluses dans le panache de fumée. Donc, ce n'est pas une bonne raison qui mènerait à amener un nuage toxique considérable à grande distance. C'est plutôt l'inverse. Quand on veut avoir une modélisation qui est conservatrice, donc qui a les pires résultats, on va utiliser plutôt des conditions stables et avec un vent plutôt faible pour que la concentration demeure très, très concentrée. Là, je ne veux pas faire un pléonasme, là, mais ça va demeurer beaucoup plus concentré que si on fait une turbulence dans un panache de fumée.

3950

**LE PRÉSIDENT :**

3955

OK.

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Donc, les distances à atteindre vont être relativement faibles si on a un vent fort. Évidemment, si le panache s'en va directement vers l'école, encore là, bon, il y a la topographie qui joue peut-être en faveur, il y a quand même un boisé à l'arrière de l'entreprise qui risque de disperser le nuage s'il est au plutôt vers le sol. Donc, encore là, c'est assez difficile de prévoir les choses, mais c'est difficile de croire que le nuage va descendre, exemple, vers une école ou un quartier résidentiel, il va plutôt s'élever, parce qu'évidemment, là, c'est un incendie, c'est de la chaleur, normalement, à moins d'avoir des composés ultralourds, ça va plutôt s'élever que se rabattre au sol. Et pour se rabattre au sol, ça prendrait un vent élevé.

3965

**LE PRÉSIDENT :**

3970 OK, je comprends.

**M. MICHEL DUQUETTE :**

3975 Bref, il y a un peu une combinaison de tout ça qui risque d'aider la cause.

**LE PRÉSIDENT :**

OK.

3980 **M. MICHEL DUQUETTE :**

3985 Mais ce n'est pas impossible, là. Je ne peux pas vous garantir que c'est absolument impossible que l'école soit affectée par un panache de fumée, mais à cette distance-là, ça risque d'être déjà beaucoup moins concentré. Ça donne du temps, parce que quand même 1 kilomètre, ça va prendre un certain temps à se rendre. Donc, c'est là toute l'importance de prévoir les mesures d'urgence et de bien planifier tout ça parce que c'est ce qui va résulter d'une bonne gestion du risque, en fin de compte.

**LE PRÉSIDENT :**

3990 Parfait, bien, c'est très clair. Merci beaucoup, monsieur Duquette.

3995 Je vais rediriger un complément de questions à monsieur Laporte. Vous avez mentionné que la présence de l'école, c'est un peu nouveau dans votre paysage, là, dans l'étude, dans cette étude d'impact là. Puis on reconnaît aussi... mais on reconnaît; on sait tout le monde que c'est un emplacement provisoire. Advenant que ça se confirme, puis advenant que vous autorisiez le projet, est-ce que vous pourriez redemander ou demander, pas redemander, mais demander des analyses complémentaires, parce qu'il y a une école qui va se concrétiser dans cette... à peu près à 1 kilomètre du site?

4000

**M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

4005 Oui. Bien, d'abord, on va prendre en compte la présence de l'école dans l'analyse  
environnementale qui va être faite et remise au ministre, comme tout élément sensible qui pourrait  
s'ajouter en cours de route. Et si le décret est émis, il y a un décret gouvernemental qui est émis puis  
il y a des récepteurs sensibles qui s'ajoutent et les autorisations ministérielles ne sont pas encore  
délivrées, certainement que les récepteurs sensibles vont être regardés.

4010 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Donc, est-ce que ça répond à votre question, madame...

**Mme ANDRÉE CHARTIER :**

4015 Oui, oui, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

4020 Bon, bien, je vous remercie beaucoup, madame Chartier, donc, qui était notre dernière  
intervention... notre dernière intervenante ce soir.

4025 Je vous remercie beaucoup tout le monde parce que je vois que vous êtes encore  
nombreux, il est dépassé 22 h 30, et c'est rare que lors de la première soirée d'une audience qu'on  
fait autant de chemin que ça. Je trouve qu'on a abattu pas mal de boulot. Vous nous avez présenté  
de très bonnes questions, et comme vous l'avez vu, ça a stimulé aussi des compléments de  
questions de la part... de ma part et de la part de mon collègue, là, donc je pense qu'on a fait un très  
bon travail collectivement ce soir. Et je vous donne rendez-vous... Donc, je vais vous souhaiter une  
bonne fin de soirée et je vous donne rendez-vous demain à 13 h 30 ici même. Merci.

4030

---

SÉANCE AJOURNÉE

---

4035

Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

4040

ET J'AI SIGNÉ :



4045

---

Aurélie Patin, s.o.